ATLAS CARTOGRAPHIQUE

DES CHANTIERS DE LUTTE CONTRE L'ACACIA MANGIUM EN GUYANE

LIFE BIODIV'OM (2018 - 2024)

00. Sommaire

1. Introduction 3

Contexte et contenu
Précautions

2. Le Nord-ouest 6

Carte générale
Awala-Yalimapo
De Prospérité à Saut Sabbat
Du Carrefour de Mana à Organabo

3. Le Pays des Savanes 13

Carte générale
Des savanes d'Organabo à la savane du Pk 161
De la savane de Roches blanches à Bellevue
De la savane Fiévée à Trou Poissons
Pripris de Yiyi
De la savane Changement à la savane Compagnons

4. Le Centre littoral 25

Carte générale
Savane des Pères
Savanes de Wayabo
Savane des Mornes, pripris et savane Maillard

5. L'Est 34

Carte générale
De la savane du Galion à Saint-Georges

6. Bilan 39

01. Introduction

Savane des Mornes

Contexte et contenu

Le niveau d'invasion *d'Acacia mangium* sur le littoral guyanais ne permet plus de viser son éradication totale.
Bien que de plus en plus présent, il est réparti de manière inégale. Depuis le dernier inventaire en 2013 par Léotard et Chaline, les acacias ont progressé dans un certain nombre de savanes, d'espaces naturels protégés et le long des routes, pas ou peu impactés il y a encore une dizaine d'années.

Face à la menace de prolifération de l'espèce dans les savanes de Guyane conduisant à leur dégradation voire à leur disparition, un « Plan de lutte contre l'Acacia mangium en Guyane » a été rédigé dans le cadre de l'action A3.1 du LIFE BIODIV'OM.

Les actions de « Lutte active » contre l'*Acacia mangium* sur le littoral, définies dans le plan à partir des données acquises avant le LIFE, avaient principalement pour but de répondre aux objectifs de préservation des savanes et des espaces naturels protégés à proximité de celles-ci.

Le présent rapport intitulé « Atlas cartographique des chantiers de lutte contre l'*Acacia mangium* en Guyane – LIFE BIODIV'OM (2018 – 2024) » constitue le livrable attendu en action C3.1 « Une cartographie des sites où *Acacia mangium* a été éliminé ».

Cet atlas compile les cartes et des données sur les zones de chantiers d'abattage des *Acacia mangium* mis en œuvre par le GEPOG pendant le LIFE BIODIV'OM dans 10 communes.

Compte-tenu des dimensions géographiques des zones d'abattage sur l'ensemble du littoral, de la diversité d'habitats et des objectifs visés, cet atlas a été divisé en 4 grandes zones géographiques :
- le Nord-Ouest
- le Pays des savanes
- le Centre littoral
- l'Est

Dans chaque grande zone géographique, un découpage intermédiaire a été réalisé afin de rendre compte des différents chantiers mis en œuvre.

En introduction de chacune de ces zones sont présentés les objectifs à atteindre en fonction de leurs enjeux de conservation, les chantiers réalisés ainsi qu'une cartographie générale de la localisation des acacias abattus, des savanes, des espaces naturels protégés (ENP) et des zones tampons. Ces dernières sont constituées de linéaires de route entre ou autour des espaces sensibles, comme les ENP et les savanes.

Chaque zone géographique est ensuite subdivisée en fiches, en fonction du dimensionnement des chantiers d'abattage.

Ces fiches contiennent des éléments sur :
- **le contexte** en fonction du précédent inventaire des acacias, réalisé en 2013 par Léotard et Chaline, sur lequel se sont basées la détermination des objectifs du LIFE et l'élaboration du Plan de lutte ;
- **les prospections, les inventaires et l'accessibilité des sites** qui comprennent les dates, durées et moyens mis en œuvre ainsi que des informations sur les accès, notamment aux savanes ;
- **les habitats** naturels ou anthropisés présents dans la zone ainsi que la localisation des acacias abattus dans ces habitats, et la présence d'ENP ou d'une ZNIEFF de type 1 ;
- **la gestion, la lutte et le suivi** présentant la gestion sur le site par les habitants ou par le gestionnaire, les périodes, les moyens et les modalités employés dans le chantier de lutte, des tableaux intermédiaires récapitulant les données administratives sur les savanes ou les ENP où des acacias ont été abattus, un tableau récapitulatif du nombre d'acacias abattus ou arrachés par diamètre d'arbre ainsi que les périodes de suivi ayant déjà eu lieu ou à venir en post-LIFE.

Précautions

Cet atlas a pour objectif de présenter les zones où des chantiers d'abattage ont eu lieu, et non de présenter la localisation des *Acacia mangium* sur l'ensemble du littoral guyanais, ni même l'ensemble des zones prospectées au cours du LIFE.

Il ne présente pas les zones où des chantiers de lutte ont eu lieu dans le cadre d'autres projets (par le CNES au CSG, par les mairies de Sinnamary et de Rémire-Montjoly dans le cadre d'un projet France Relance, par les services de la DGTM ou municipaux dans le cadre de l'entretien des bords de routes, par les services d'Orange dans le cadre de l'entretien des lignes téléphoniques et par les services d'EDF dans le cadre de l'entretien des lignes à basse, moyenne et haute tension).

Depuis le dépôt du projet LIFE BIODIV'OM, de nombreux terrains ont été acquis à partir de 2018 par le Conservatoire du littoral, d'autres ont été mis sous le statut de protection d'APPB (Arrête préfectoral de protection de biotope) et des RBD et RBI (Réserve biologique dirigée ou intégrale) ont été créées.
Ayant été acquis ou créés au cours du LIFE, ces terrains et nouvelles aires protégées ne sont pas pris en compte dans le calcul des pourcentages et surfaces des objectifs pré-établis, le projet n'ayant pas été dimensionné pour. Bien que certaines actions de lutte contre l'Acacia mangium leur en aient profité.

Seuls les *Acacia mangium* ayant été abattus dans le cadre des chantiers de lutte organisés et mis en œuvre par le GEPOG figurent sur les cartes.

Les données géographiques sur les savanes et les habitats naturels sont issues de l'« Occupation du sol 2015 sur la bande littorale de Guyane » réalisée par l'ONF.

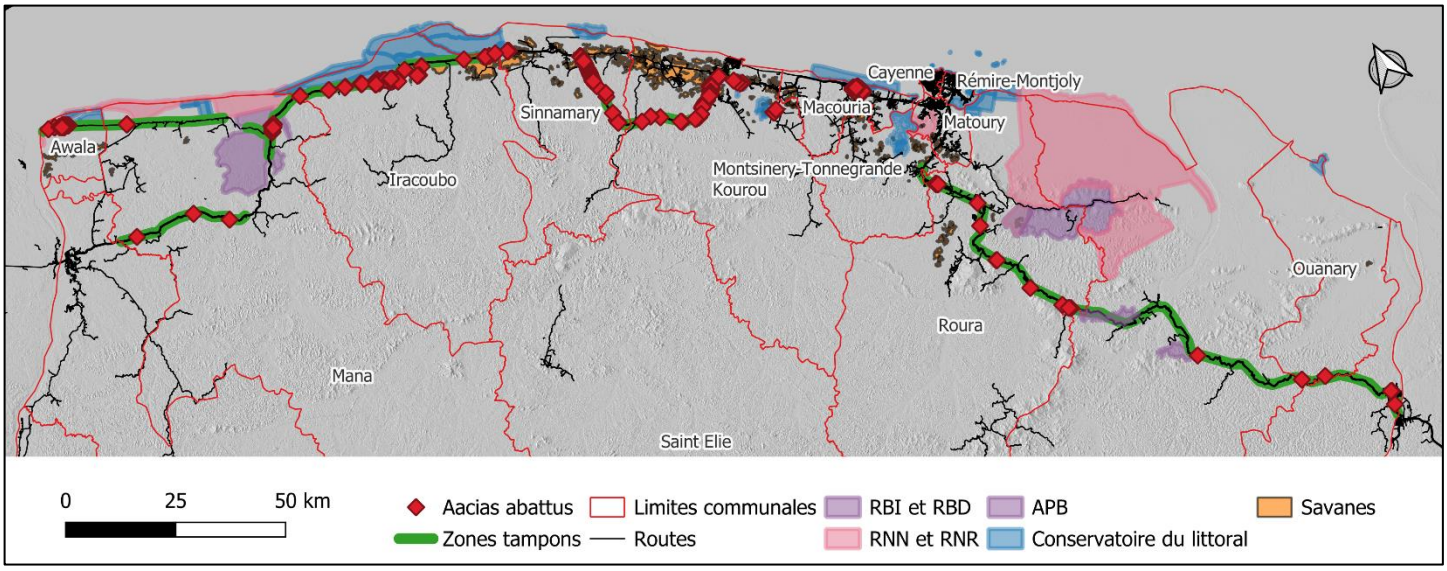

Localisation des Acacia mangium abattus dans le cadre du LIFE BIODIV'OM en Guyane

02. Le Nord-Ouest

© Conservatoire du littoral

Pointe Isère

Carte générale

Le Nord-Ouest guyanais comprend les communes d'Awala-Yalimapo et de Mana.

Les actions de lutte contre *Acacia mangium* se sont inscrites dans deux objectifs du LIFE BIODIV'OM :
- de préservation des espaces naturels protégés (la RNN de l'Amana, les terrains du Conservatoire du littoral et l'APPB des Sables blancs de Mana) ;
- de constitution de zones tampons à proximité de ces espaces.

Trois chantiers ont eu lieu :
- zone tampon de Mana, le long de la RN1 entre Prospérité (PK 239) et Saut Sabbat (PK 206) en août 2023 ;
- zone tampon de Mana, le long de la RN1 entre Laussat et Organabo et le long de la D8 entre le Carrefour de Mana et la Crique Irakompapi en février 2024 ;
- zone tampon d'Awala-Yalimapo-Mana, dans le bourg d'Awala, le long de la D22 et de la D8 en mars 2024.

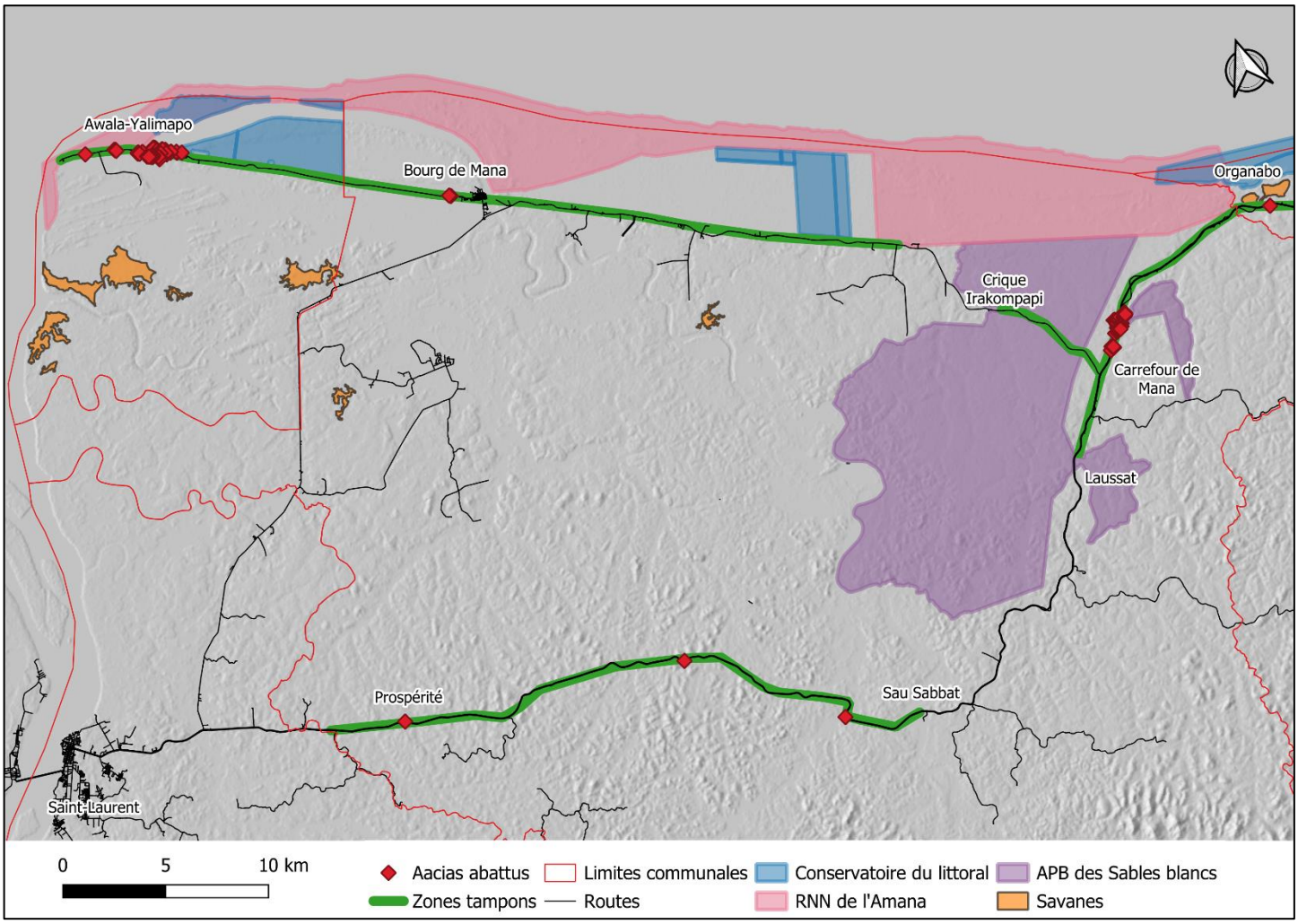

Localisation des Acacia mangium abattus dans l'Ouest

Awala-Yalimapo

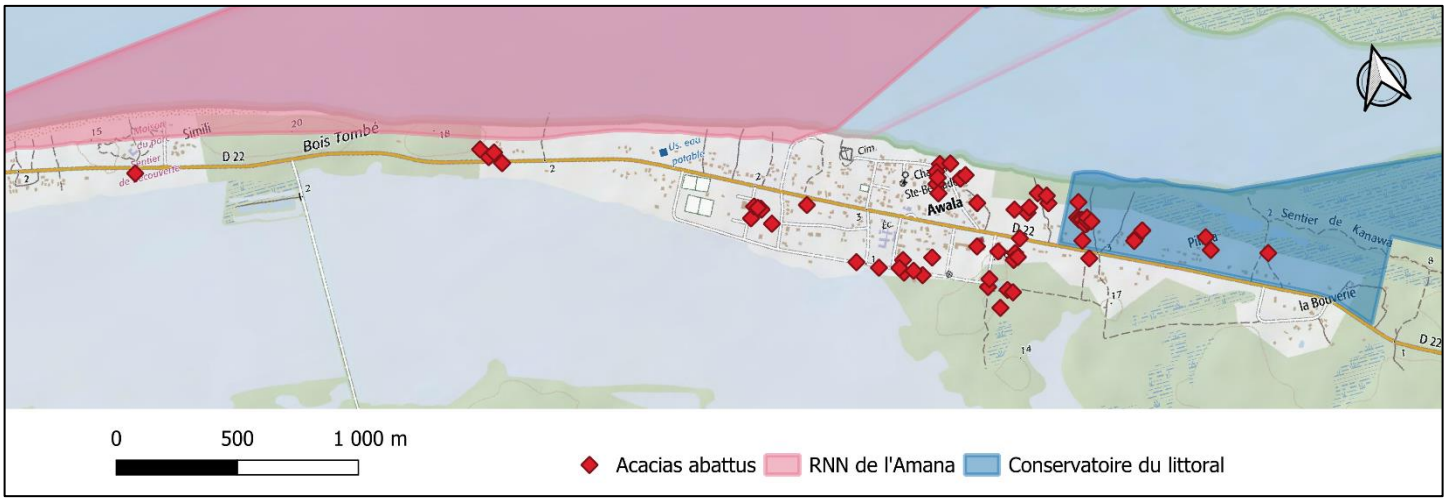

Localisation des Acacia mangium abattus à Awala-Yalimapo

Contexte

La commune d'Awala-Yalimapo se situe au nord-ouest de la Guyane entre l'océan et le fleuve Maroni. Seuls quelques individus avaient été repérés lors du précédent inventaire en 2013.

Les actions de lutte contre l'*Acacia mangium* se sont inscrites dans le double objectif du LIFE BIODIV'OM :
- de protection des espaces naturels protégés (RNN de l'Amana et site de Kanawa du Conservatoire du littoral)
- de constitution d'une zone tampon dans l'Ouest (de Yalimapo à Bassin Mine d'Or, à l'Est des Rizières de Mana).

Prospection, inventaire et accessibilité

Les prospections dans les deux villages, d'Awala et de Yalimapo, ainsi que le long de la D22 entre le bourg de Mana et Awala et le long de la D8 et sur les pistes agricoles se sont étalées sur deux années.

Les inventaires ont été effectués à pied après accord des habitants utilisant les parcelles de cette ZDUC (zone de droits d'usages collectifs).

Dates	29/09/2021 (1 journée) 11/05/2022 (½ journée) 08/09/2022 (½ journée) 09/09/2022 (½ journée) 14/10/2023 (¼ journée)
Durée	3 jours
Moyens	A pied et en voiture

Habitats

Les acacias sont présents uniquement autour des habitations, dans les abattis (forêt dégradée de terre ferme) ou le long des routes.
Ils sont absents des autres types d'habitats, comme la mangrove, les marais maritimes, les marais intérieurs, les pripris, la forêt inondable ou marécageuse primaire et les rizières.
Les acacias présents dans les abattis au sud du village sont dans la ZNIEFF de type 1 « Marais de Panato ».
Quelques acacias sont présents en bordure des champs surélevés précolombiens de Kanawa sur les terrains du Conservatoire du littoral (CDL).

Gestion, lutte et suivi

CDL	Kanawa
Surface	264,3 ha
Acquisition	26/08/1998
Gestionnaire	Aucun

Tous les habitants possédant des *Acacia mangium* adultes sur leurs terrains arrachaient déjà les jeunes plants, avant même que le GEPOG ne fasse l'inventaire dans la commune à partir de 2021.
La rencontre avec le chef coutumier d'Awala le 08/09/2022 puis des échanges avec les services municipaux ont permis de sensibiliser la population et la commune. Celle-ci a entrepris en 2023 l'abattage des acacias dans le quartier du cimetière et autour de la mairie.

Face à la complexité de la mise en œuvre d'un chantier d'abattage avec un prestataire sur de nombreuses parcelles privées, l'équipe du GEPOG a donc opté pour tronçonner elle-même tous les acacias restants en mars 2024.

Le premier suivi sera effectué mi-2024.

Intervenants	**Période**	**Durée (jours)**	**Diamètre (cm)**						
			< 5	**5**	**10**	**20**	**30**	**40**	**> 40**
GEPOG	Mars 2024	3	> 100	31	41	18	7	13	0
Commune	2023	-	> 100	5	6	0	14	0	4

Abattage des Acacia mangium à Awala par l'équipe du GEPOG

De Prospérité à Saut Sabbat

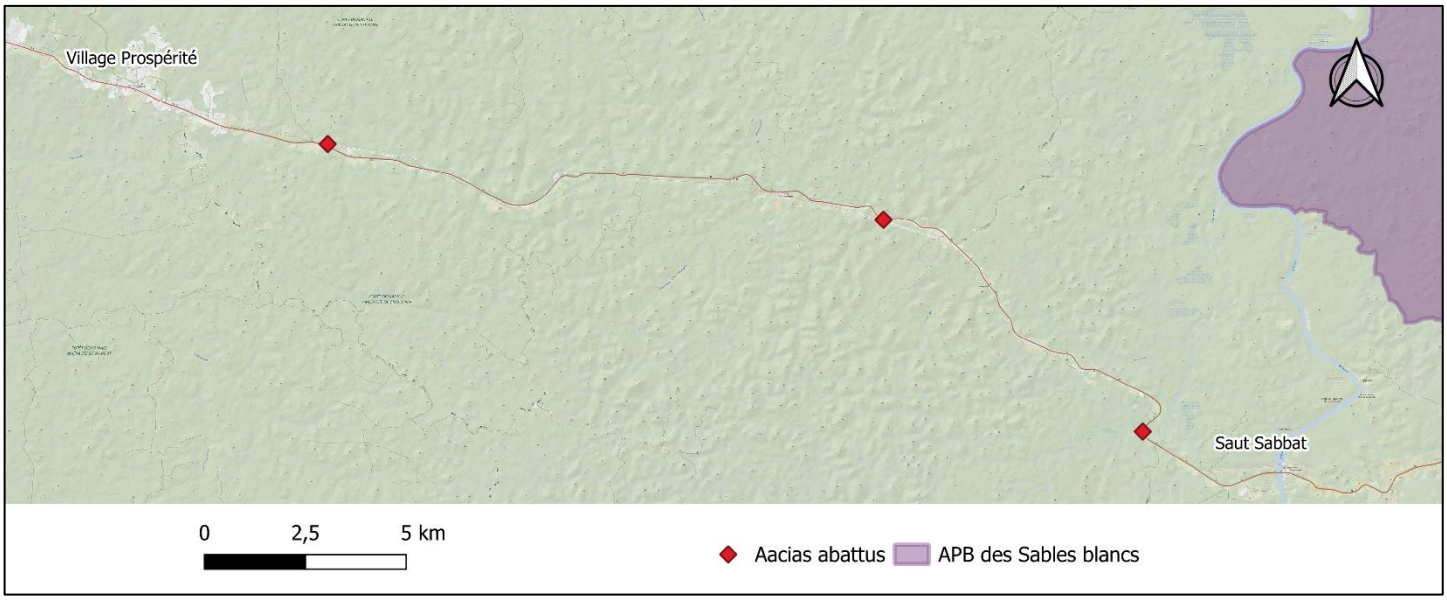

Localisation des Acacia mangium abattus entre Prospérité et Saut Sabbat

Contexte

La portion de la RN1 entre le village de Prospérité (Pk 239), à la frontière entre les communes de Mana et de Saint-Laurent-du-Maroni et le fleuve La Mana, au niveau de Saut Sabbat (Pk 206), était exempte d'acacias lors de l'inventaire précédent en 2013.

Les actions de lutte contre l'*Acacia mangium* se sont inscrites dans l'objectif du LIFE BIODIV'OM de constitution de zones tampons dans l'Ouest guyanais sur la commune de Mana.

Prospection, inventaire et accessibilité

Un premier inventaire a été réalisé en février 2023. Les acacias sont présents uniquement dans des zones dégradées sous la ligne électrique à haute tension et dans un ancien abattis vers Crique Portal le long de la RN1.

Dates	08/02/2023 (¼ journée) 29/08/2023 (¼ journée)
Durée	0,5 jour
Moyens	En voiture

Gestion, lutte et suivi

En août 2023, l'équipe du GEPOG a abattu elle-même les cinq *Acacia mangium* entre les Pk 239 et 206.
Le premier suivi sera effectué mi-2024.

Intervenants	Période	Durée (jours)	Diamètre (cm)						
			< 5	5	10	20	30	40	> 40
GEPOG	Août 2023	0,5		1	1	3			

Du Carrefour de Mana à Organabo

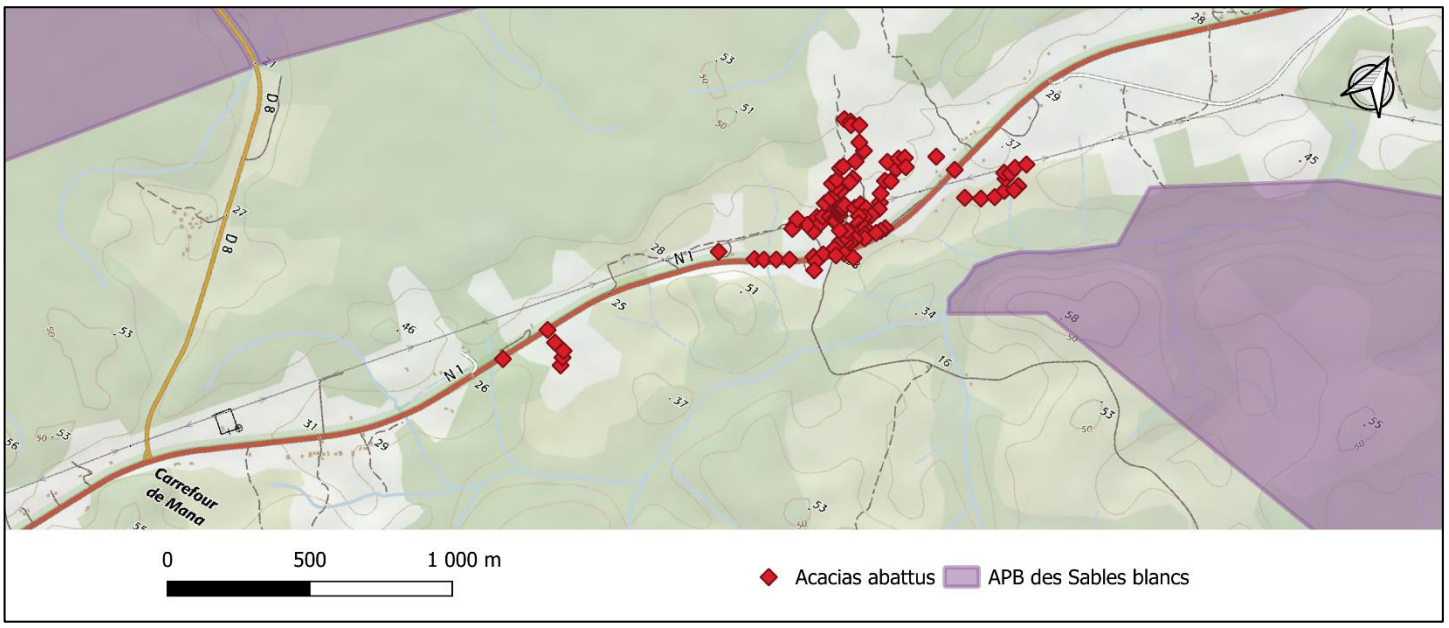

Localisation des Acacia mangium abattus au Carrefour de Mana

Contexte

Les portions de la RN1 entre le Carrefour de Mana et Organabo comprenaient déjà une population d'*Acacia mangium* lors de l'inventaire en 2013.

Les actions de lutte contre l'*Acacia mangium* se sont inscrites dans le double objectif du LIFE BIODIV'OM :

- de protection des espaces naturels protégés (APB des Sables blancs de Mana, du Carrefour de Mana à la Crique Irakompapi)
- de constitution d'une zone tampon dans l'Ouest guyanais sur la commune de Mana (d'Organabo à Laussat le long de la RN1 et du Carrefour de Mana à la Crique Irakompapi le long de la D8).

Prospection, inventaire et accessibilité

La prospection et les inventaires des acacias se sont déroulés sur 2 jours en août 2023 autour des zones où des individus avaient été repérés en 2013.

La zone comprenant de nombreuses parcelles, des abattis à l'abandon ou cultivés et l'emprise de la ligne électrique à haute tension, a été prospectée à pied et en voiture le long de la RN1 et de la D8.

Dates	29/08/2023 (½ journée) 30/08/2023 (½ journée)
Durée	1 jour
Moyens	A pied et en voiture

Habitats

Les *Acacia mangium* sont présents uniquement autour des habitations, dans les abattis (forêt dégradée de terre ferme) et sous la ligne électrique à haute tension.
Ils sont absents des autres types d'habitats, comme la forêt basse sur sable blanc, la forêt haute humide sur sol ferralitique et la forêt de la plaine côtière ancienne.

Les *Acacia mangium* étaient présents dans la zone de l'APPB des Sables blancs de Mana au début du LIFE BIODIV'OM mais n'y sont plus suite à la modification et la réduction de son périmètre en 2021.

Gestion, lutte et suivi

Bien que n'étant plus dans un espace naturel protégé au cours du LIFE, tous les *Acacia mangium* ont tout de même été tronçonnés, débités et mis en tas en février 2024.
Les habitants avaient déjà commencé à abattre et à anneler une partie d'entre eux afin de développer une nouvelle zone d'abattis. Une rencontre avec eux en octobre 2023 avait déjà permis de les sensibiliser et d'obtenir leur accord pour la mise en œuvre du futur chantier. Ils procédaient déjà à l'arrachage des jeunes acacias.

Le premier suivi sera effectué mi-2024.

Intervenants	Période	Durée (jours)	Diamètre (cm)						
			< 5	5	10	20	30	40	> 40
Prestataire	Février 2024	3	69	79	67	119	1	5	12

Abattage d'un Acacia mangium sur les sables blancs de Mana

03. Le Pays des savanes

Savane de Trou Poissons

Carte générale

Le « Pays des Savanes » comprend les communes d'Iracoubo, de Sinnamary et de Kourou.

Les actions de lutte contre *Acacia mangium* se sont inscrites dans trois objectifs du LIFE BIODIV'OM :
- de préservation des espaces naturels protégés (terrains du Conservatoire du littoral) ;
- de préservation des savanes ;
- de constitution de zones tampons à proximité de ces espaces.

Trois chantiers ont eu lieu :
- savanes et zone tampon d'Iracoubo en avril 2023 ;
- pripris de Yiyi à Sinnamary en avril 2022 ;
- zone tampon de Kourou à Sinnamary entre décembre 2023 et janvier 2024.

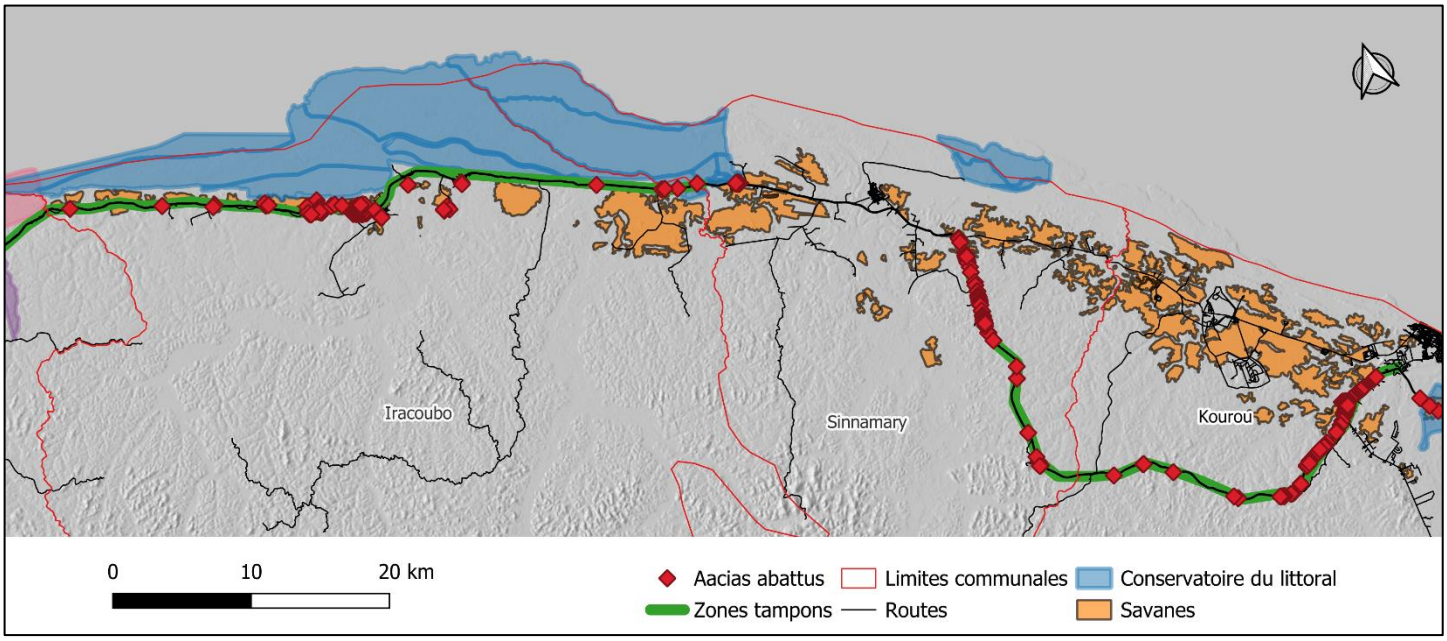

Localisation des Acacia mangium abattus dans le « Pays des savanes »

Des savanes d'Organabo à la savane du PK 161

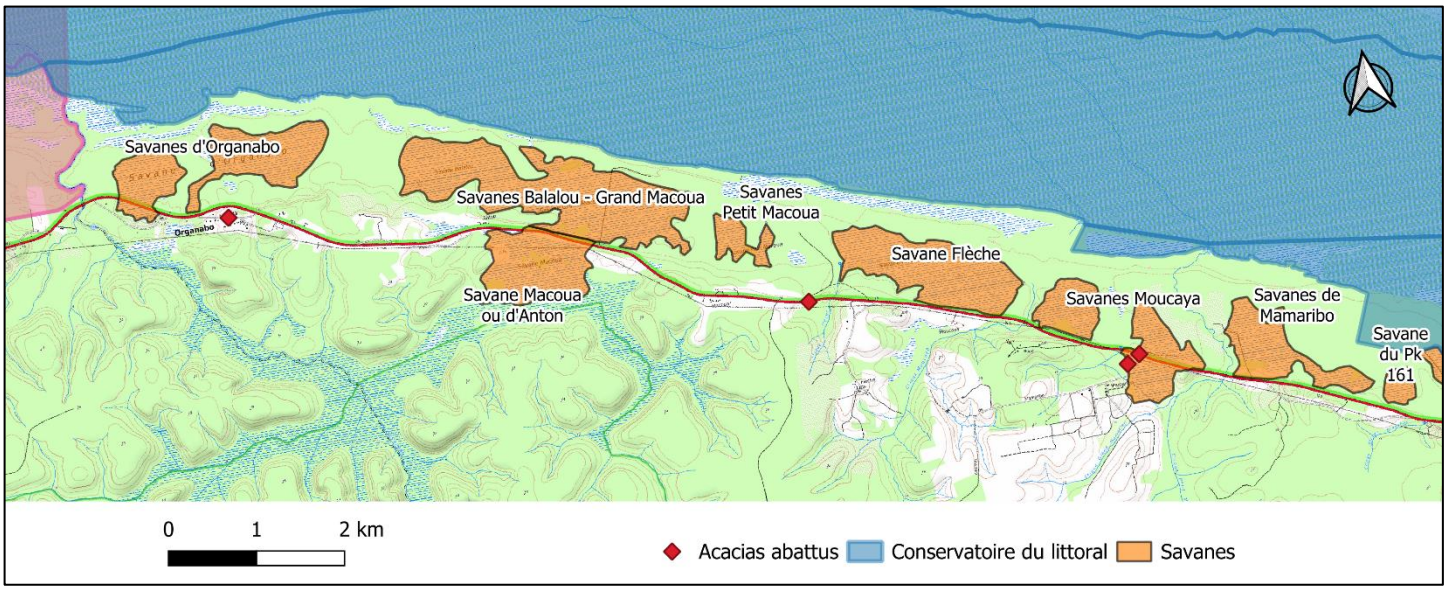

Localisation des Acacia mangium abattus entre les savanes d'Organabo et la savane du Pk 161

Contexte

Aucun acacia n'était présent le long de la RN1 et dans les savanes, de celles d'Organabo à celle du Pk 161, lors de l'inventaire en 2013. Seul un *Acacia crassicarpa* était présent dans un jardin dans le village d'Organabo.

Les actions de lutte contre l'*Acacia mangium* se sont inscrites dans le double objectif du LIFE BIODIV'OM :
- de protection de toutes les savanes d'Iracoubo ;
- de constitution d'une zone tampon à Iracoubo.

Prospection, inventaire et accessibilité

Les prospections dans les savanes d'Organabo au Pk 161 se sont déroulées au premier semestre 2022 à pied et à l'aide de jumelles, et le long de la RN1 en voiture.

La savane d'Organabo située à l'Est est accessible à travers la forêt en empruntant un layon sur 400 m, très fréquenté, dont l'entrée en face du village d'Organabo est signalée par une rubalise.

Les savanes de Petit Macoua sont accessibles depuis une piste puis à travers plusieurs centaines de mètres dans la forêt. Pas de layon préexistant trouvé.

La savane du Pk 161 à l'Ouest de Roches blanches est accessible à travers 50 m de forêt depuis la RN1.

Toutes les autres savanes sont directement accessibles depuis la RN1.

Dates	09/03/2022 (¼ journée) 20/04/2022 (½ journée) 05/05/2022 (½ journée) 06/05/2022 (½ journée) 08/06/2022 (½ journée) 05/08/2022 (½ journée)
Durée	3 jours
Moyens	A pied et aux jumelles

Habitats

Les savanes sont délimitées par les habitats suivants :

- au nord par de la forêt sur cordons sableux ;
- entre elles par de la forêt de la plaine côtière ancienne ;
- de la forêt dégradée ou en mutation autour de la RN1 ;
- de la forêt marécageuse primaire au sud de la savane Macoua (ou savane d'Anton)
- une zone agricole au sud-ouest de la savane Moucaya.

Au nord de la forêt sur cordons sableux se situe le site protégé du Conservatoire du littoral « Crique et Pripri de Yiyi », constitué de mangrove.

Toutes ces savanes font parties de la ZNIEFF de type 1 « Savanes de Mamaribo, Roches Blanches et savane Flèche ».

Gestion, lutte et suivi

Un *Acacia crassicarpa* de grande taille chez un habitant du village d'Organabo, déjà présent lors de l'inventaire de 2013 par Léotard et Chaline, est mort sur pied en 2023.

Un jeune *Acacia crassicarpa* en bord de route au sud de Petit Macoua a été arraché par l'équipe du GEPOG en 2023.

Seuls deux jeunes *Acacia mangium* ont été repérés en bordure de la savane Moucaya : un en bord de piste, arraché par le GEPOG, et un chez un particulier qu'il a lui-même coupé et déraciné pendant la phase de prospection en 2022.

Un suivi a été effectué à 6 mois en octobre 2023 ne montrant pas de reprises ou de nouveaux individus. Le prochain suivi aura lieu mi-2024.

Commune	Iracoubo
Savane	Moucaya Est = 57,3 ha
Foncier	État et privés
Typologie	Savane humide

Savane Macoua ou savane d'Anton

De la savane de Roches blanches à Bellevue

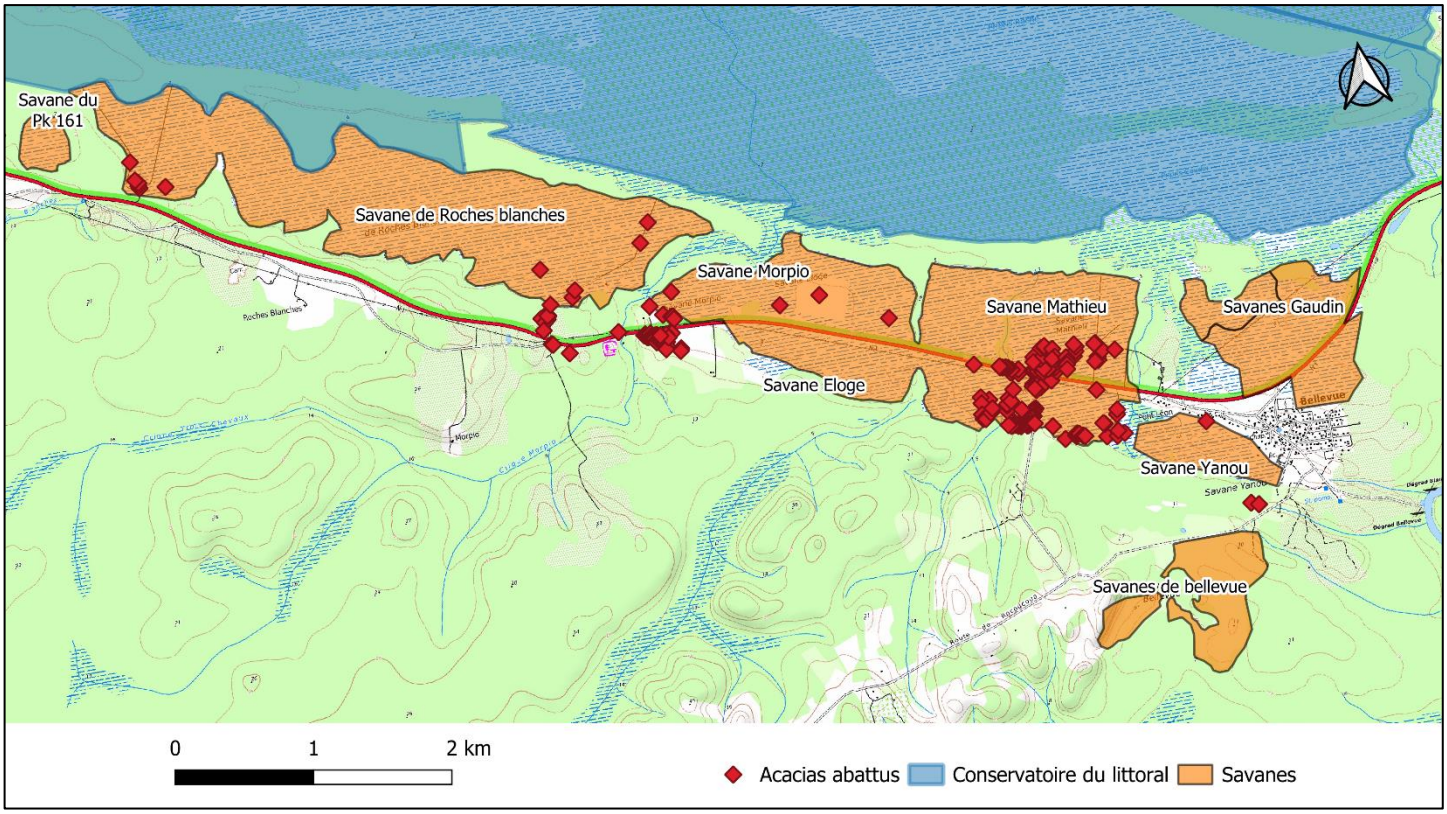

Localisation des Acacia mangium abattus entre la savane de Roches blanches et Bellevue

Contexte

Des *Acacia mangium* étaient déjà présents dans les savanes Morpio et Mathieu lors de l'inventaire en 2013.

Les actions de lutte contre l'*Acacia mangium* se sont inscrites dans le double objectif du LIFE BIODIV'OM :
- de protection de toutes les savanes d'Iracoubo ;
- de constitution d'une zone tampon à Iracoubo.

Prospection, inventaire et accessibilité

Les prospections dans les savanes entre Roches blanches et Gaudin, ainsi que dans le village de Bellevue, sont se déroulées globalement sur trois mois au premier semestre 2022. La totalité des savanes a été prospectée à pied.

La savane de Roches blanches est accessible via deux pistes aux deux extrémités depuis la RN1 et à travers 150 m de forêt pour accéder aux « roches blanches » proprement dites.

Toutes les autres savanes sont facilement accessibles depuis la RN1 qui les traverse et depuis le village de Bellevue.

Dates	09/03/2022 (½ journée) 10/03/2022 (½ journée) 11/03/2022 (½ journée) 06/04/2022 (½ journée) 07/04/2022 (¼ journée) 20/04/2022 (¼ journée) 04/05/2022 (½ journée) 10/05/2022 (½ journée) 20/05/2022 (¼ journée) 04/08/2022 (¼ journée)
Durée	4 jours
Moyens	A pied et aux jumelles

Habitats

Les savanes sont délimitées par les habitats suivants :

- au nord par de la forêt sur cordons sableux ;
- de la forêt de la plaine côtière ancienne entre elles ;
- de la forêt dégradée ou en mutation au sud de la RN1 et de la savane Morpio ;
- de la forêt haute sur sol ferralitique au sud de la savane Eloge ;
- d'anciens terrains agricoles dans et au sud de la savane Mathieu ;
- de l'habitat urbain et des abattis autour du village de Bellevue.

Au nord de la forêt sur cordons sableux et de la savane de Roches blanches se situe le site protégé du Conservatoire du littoral « Crique et Pripri de Yiyi », constitué essentiellement de mangrove.

Toutes ces savanes font parties de la ZNIEFF de type 1 « Savanes de Mamaribo, Roches Blanches et savane Flèche ».

Gestion, lutte et suivi

Les jeunes Acacia mangium présents dans la savane de Roches blanches ont été arrachés ou annelés lors des inventaires en 2022.

Le reste des acacias présents dans les savanes de Roches blanches, Morpio, Eloge et Mathieu ont fait l'objet d'un chantier d'abattage en avril 2023 où les arbres ont été tronçonnés, débités et mis en tas en lisière de savane.

Les arbres présents à proximité des savanes Yanou et de Bellevue ont été tronçonnés par l'équipe du GEPOG en octobre 2023 lors du premier suivi semestriel post-abattage.

Un suivi a été effectué à 6 mois en octobre 2023 ne montrant pas de reprises ou de nouveaux individus, mis à part au Sud de la savane Mathieu à l'emplacement d'un ancien bosquet.

Commune	Iracoubo
Savanes	Roches blanches = 297,5 ha Morpio-Eloge-Mathieu = 302,2 ha Yanou = 31,0 ha
Foncier	État, commune, privés
Typologie	Savanes humides, sèches et mixtes

Intervenants	Période	Durée (jours)	Diamètre (cm)						
			< 5	5	10	20	30	40	> 40
GEPOG	Mars à mai 2022 Octobre 2023	> 1	122	29	10	1	3	-	-
Prestataire	Avril 2023	15	164	83	87	35	20	22	6

Savanes de Bellevue

De la savane Fiévée à Trou Poissons

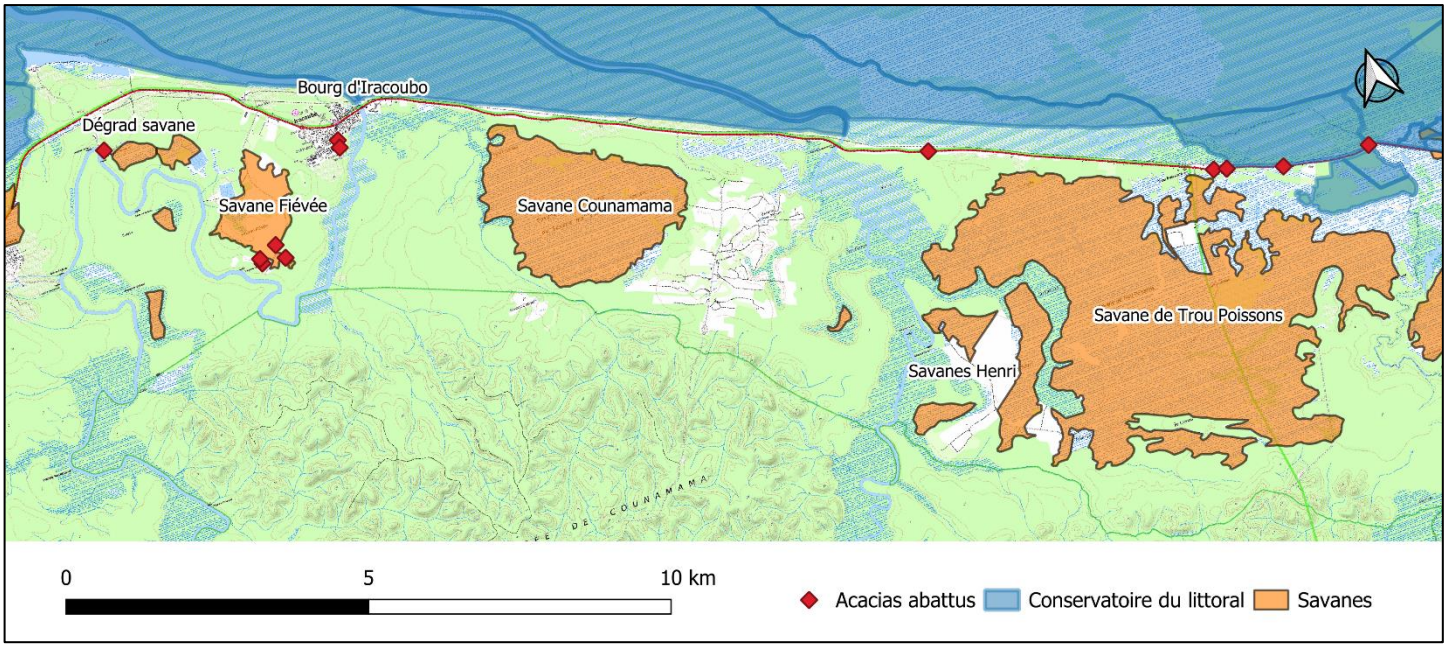

Localisation des Acacia mangium abattus entre Dégrad savane et la savane de Trou Poissons

Contexte

Des *Acacia mangium* étaient déjà présents au Dégrad Savane, dans la savane Fiévée et le long de la RN1 en face de la savane de Trou Poissons lors de l'inventaire en 2013.

Les actions de lutte contre l'*Acacia mangium* se sont inscrites dans le double objectif du LIFE BIODIV'OM :
- de protection de toutes les savanes d'Iracoubo ;
- de constitution d'une zone tampon à Iracoubo.

Prospection, inventaire et accessibilité

La savane Fiévée est traversée par une piste permettant une prospection des lieux facilitée. Les savanes Dégrad n'ont pas été prospectées car difficiles d'accès et marécageuses aux dires des habitants.

La savane Counamama est accessible depuis une ancienne piste et un champ d'ananas à l'abandon partant de la zone agricole plus à l'Est.

La savane de Trou Poissons et les savanes Henri sont traversées par une piste principale rejoignant la rivière Counamama et une piste secondaire vers l'Est puis le Sud-Est. Le parcours en voiture sur ces pistes permet de prospecter la totalité de ces savanes rapidement. Des prospections à pied ont également été effectuées dans les parties Nord et Sud-Ouest.

Dates	19/04/2022 (½ journée) 21/04/2022 (1 journée) 03/05/2022 (1 journée) 08/06/2022 (½ journée) 02/10/2023 (½ journée)
Durée	4 jours
Moyens	A pied, aux jumelles et en voiture

Habitats et espaces naturels protégés

Les savanes sont délimitées par les habitats suivants :

- de la forêt de la plaine côtière ancienne ;
- des vergers à l'Est de la savane Counamama ;
- de la forêt marécageuse primaire entre les savanes Henri et de Trou Poissons ;
- d'anciens terrains agricoles autour de la savane Henri ;
- des pripris et marais intérieurs au nord-est de la savane de Trou Poissons.

Au nord de la RN1 se situe le site protégé du Conservatoire du littoral « Crique et Pripri de Yiyi », constitué de mangroves.

La savane Counamama fait partie de la ZNIEFF de type 1 « Savanes Counamama et Gabriel ». La savane de Trou Poissons et une partie des savanes Henri font parties de la ZNIEFF de type 1 « Savane de Trou Poissons ».

Gestion des acacias et chantiers d'abattage

Des *Acacia mangium* présents au Dégrad Savane étaient en cours d'abattage en 2022 par le propriétaire d'un terrain car ils menaçaient son habitation.

Les acacias présents dans le bourg d'Iracoubo sont morts sur pied en 2022.

Tous les acacias présents le long de la RN1 en face de Trou Poissons et dans la savane Fiévée ont été arrachés ou tronçonnés par l'équipe du GEPOG lors des prospections en 2022 et en octobre 2023, respectivement.

Le prochain suivi dans ces savanes est prévu mi-2024.

Commune	Iracoubo
Surface	Fiévée = 138,2 ha
Foncier	État et privés
Typologie	Savane sèche

Intervenants	Période	Durée (jours)	Diamètre (cm)						
			< 5	5	10	20	30	40	> 40
GEPOG	Mars à mai 2022 Octobre 2023	> 1	4	2	3	5	1	1	-

Feu dans la savane Henri à l'Ouest de la savane de Trou Poissons en septembre 2023

Pripris de Yiyi

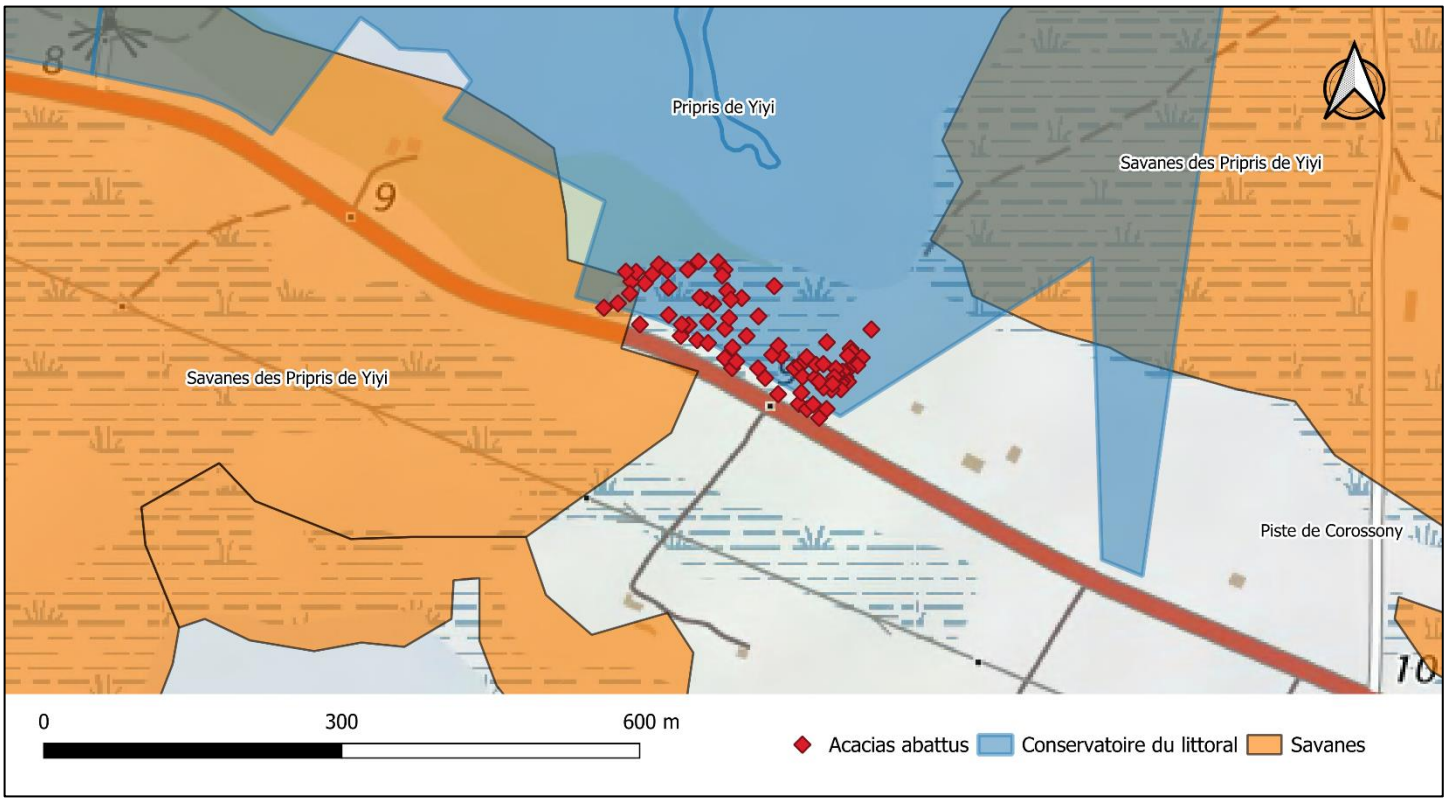

Localisation des Acacia mangium abattus aux Pripris de Yiyi

Contexte

Les abords de la RN1 entre la piste de la Crique Canceler et les Pripris de Yiyi sont très envahis par l'*Acacia mangium* et l'*Acacia crassicarpa*. Si des actions de lutte et d'arrachage opérées par les gestionnaires du site « Pripris de Yiyi » ont lieu chaque année depuis plus de 10 ans, une portion de terrain appartenant au Conservatoire du littoral n'avait pas fait l'objet de lutte, n'ayant pas de gestionnaire.

Les actions de lutte contre l'*Acacia mangium* se sont inscrites dans l'objectif du LIFE BIODIV'OM de protection des espaces naturels protégés (site des Pripris de Yiyi du Conservatoire du littoral).

Prospection, inventaire et accessibilité

La prospection et les inventaires des acacias se sont réparties sur trois journées en février 2022. Cette ancienne savane est directement accessible à pied depuis la RN1.

Les deux espèces d'acacias, *Acacia mangium* et *Acacia crassicarpa*, sont présentes dans la zone.

Dates	07/02/2022 (¼ journée) 08/02/2022 (½ journée) 09/02/2022 (¼ journée)
Durée	1 jour
Moyens	A pied

Habitats et espaces naturels

Les acacias sont présents en grande quantité le long de la RN1 (bâti isolé) et dans cette ancienne savane, pâturée par des bovins dans le passé et cloisonnée par des clôtures de fil barbelé.

Ils sont absents dans les marais, pripris et savanes inondables au nord mais présents dans la savane sèche à l'ouest (hors zone CDL et Maison de la Nature).

Le site fait partie de la ZNIEFF de type 1 « Marais et crique Yiyi ».

Gestion, lutte et suivi

Tous les acacias ont été abattus à la tronçonneuse ou arrachés pour les plus jeunes en avril 2022.
La parcelle, hors zone de forêt dégradée, a quasiment intégralement brûlé en saison sèche en septembre 2022.

Les suivis à 6 mois (octobre 2022), 1 an (avril 2023) et 1 an et demi (octobre 2023) ont montré de nombreuses germinations, notamment à la limite des pripris au Nord.
En saison sèche 2023, une bande de 10 m depuis la route a été passée à la pelle mécanique par les services d'entretiens de la RN.

CDL	Pripris de Yiyi
Surface	63,1 ha
Acquisition	1998
Gestionnaire	Mairie de Sinnamary et SEPANGUY

Intervenants	Période	Durée (jours)	Diamètre (cm)						
			< 5	5	10	20	30	40	> 40
Prestataire	Avril 2022	3	> 700	91	129	44	9	0	0

Parcelle ayant subie un incendie en octobre 2022

De la savane Changement à la savane Compagnons

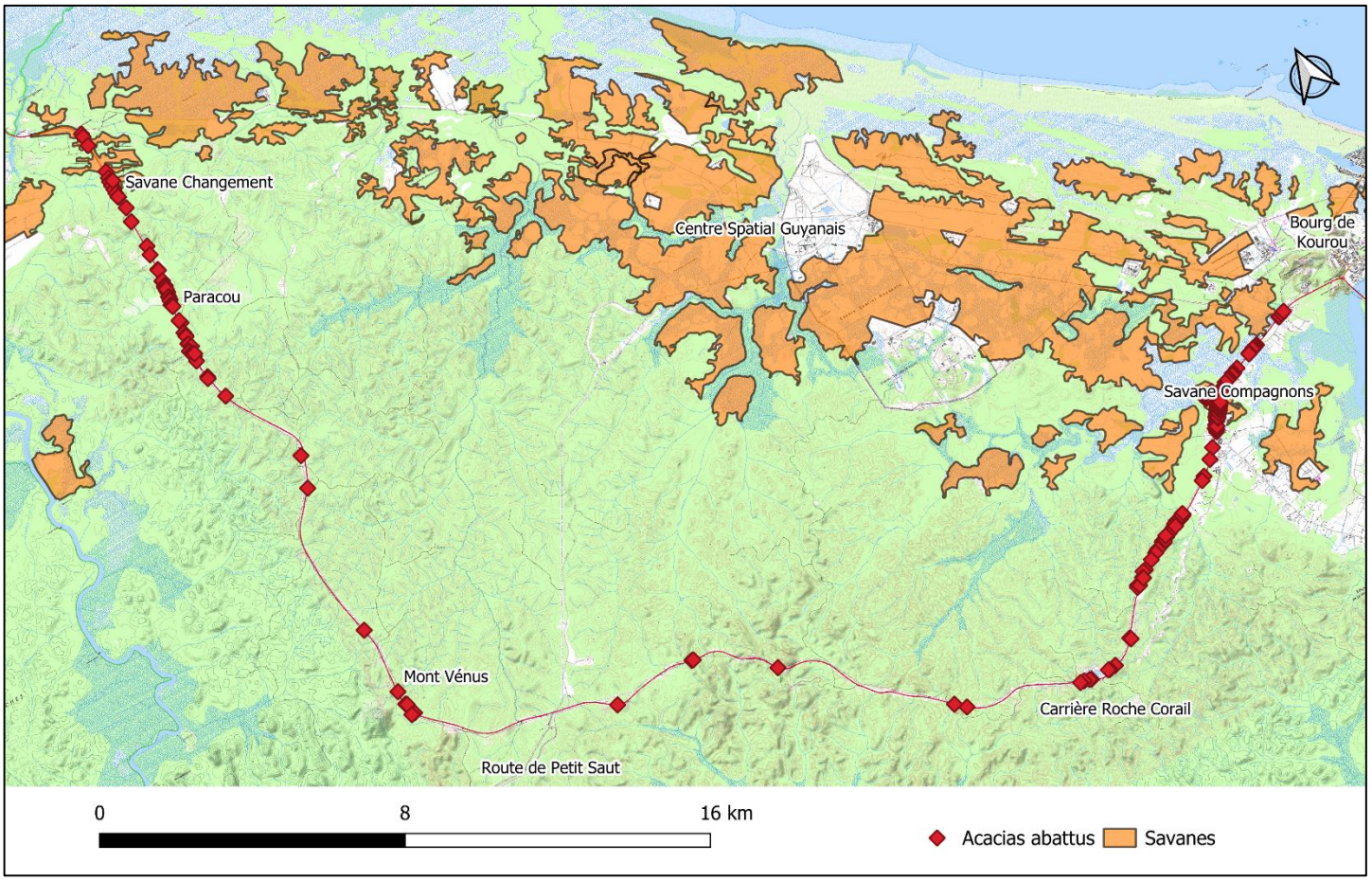

Localisation des Acacia mangium abattus dans la zone tampon de Kourou-Sinnamary

Contexte

Lors de l'inventaire de 2013, les acacias étaient surtout présents à proximité de la savane Changement, autour du site de Paracou, au Mont Vénus et entre la carrière Roche Corail et la route du Dégrad Saramaca.

Les actions de lutte contre l'Acacia mangium se sont inscrites dans l'objectif du LIFE BIODIV'OM de constitution d'une zone tampon au Sud du Centre Spatial Guyanais.

Des abattages à grande échelle à la pelle mécanique sont régulièrement effectués sous la ligne à haute tension et de part et d'autre de la RN1 sur l'emprise des 25 m de la DGTM. Les actions de lutte se sont concentrées sur les individus isolés ou ayant échappé à ces interventions d'abattage sur les terrains du CNES.

Prospection, inventaire et accessibilité

La prospection et les inventaires des acacias se sont répartis sur trois journées en août 2023.

Les acacias présents au nord de la RN1 sur les terrains du CNES ont été inventorié en voiture le long de la RN1 et à pied dans les savanes.

Dates	01/08/2023 (1 journée) 02/08/2023 (1 journée) 04/08/2023 (½ journée)
Durée	2,5 jours
Moyens	En voiture et à pied

Habitats

Côté Sinnamary, les *Acacia mangium* sont présents dans la savane Changement à proximité de la route et essentiellement sous la ligne à haute tension dans des milieux dégradés.

Ils sont présents dans l'ancienne carrière de latérite du Mont Vénus ainsi qu'à proximité de la carrière de Roche Corail et plus largement au niveau du site de Paracou.

Entre Paracou et Roche Corail, ils sont présents de manière ponctuelle et isolée en bord de route et ne pénètrent pas dans la forêt haute humide sur sol ferralitique.

Entre Roche Corail et le rond-point de Kourou, les acacias sont présents dans des zones fortement anthropisées (abattis, sous la ligne EDF à haute tension, bords de routes et habitat dispersé). Quelques acacias isolés sont présents dans la savane Compagnons, côté CSG.

Gestion, lutte et suivi

Tous les acacias ont été abattus à la tronçonneuse sans être débités, mise à part en milieu savanicole, entre décembre 2023 et janvier 2024.

Des travaux d'abattage à la pelle mécanique sur l'emprise des 25 m de part et d'autre de la RN1, à Paracou et à l'Ouest de la route du dégrad Saramaca, ont été effectués par la DGTM entre l'inventaire en août 2023 et le chantier, réduisant ainsi le nombre d'acacias à abattre.

Le premier suivi sera effectué mi-2024.

Communes	Sinnamary et Kourou
Savanes	Changement Nord = 117,4 ha Changement Sud = 17,3 ha Compagnons = 33,1 ha
Foncier	CNES
Typologie	Savanes humides

Intervenants	Période	Durée (jours)	Diamètre (cm)						
			< 5	5	10	20	30	40	> 40
Prestataire	Décembre 2023 à janvier 2024	7	> 800	495	289	203	33	7	4

Chantier d'abattage en bord de RN1 au niveau de la carrière du Mont Vénus

04. Le Centre littoral

Carte générale

Le « Centre littoral » comprend les communes de Macouria, de Montsinéry-Tonnégrande et de l'île de Cayenne (Matoury, Rémire-Montjoly et Cayenne).

Les actions de lutte contre *Acacia mangium* se sont inscrites dans deux objectifs du LIFE BIODIV'OM :
- de préservation des espaces naturels protégés (les terrains du Conservatoire du littoral) ;
- de préservation des savanes.

Les chantiers ont eu lieu dans quatre zones :
- savane des Pères ;
- savanes de Wayabo sur la commune de Kourou en mars 2022 ;
- savane des Mornes et pripris Maillard à Macouria en juillet, août et décembre 2023 ;
- savane Maillard à Macouria en juillet 2022 et entre décembre 2023 et mars 2024.

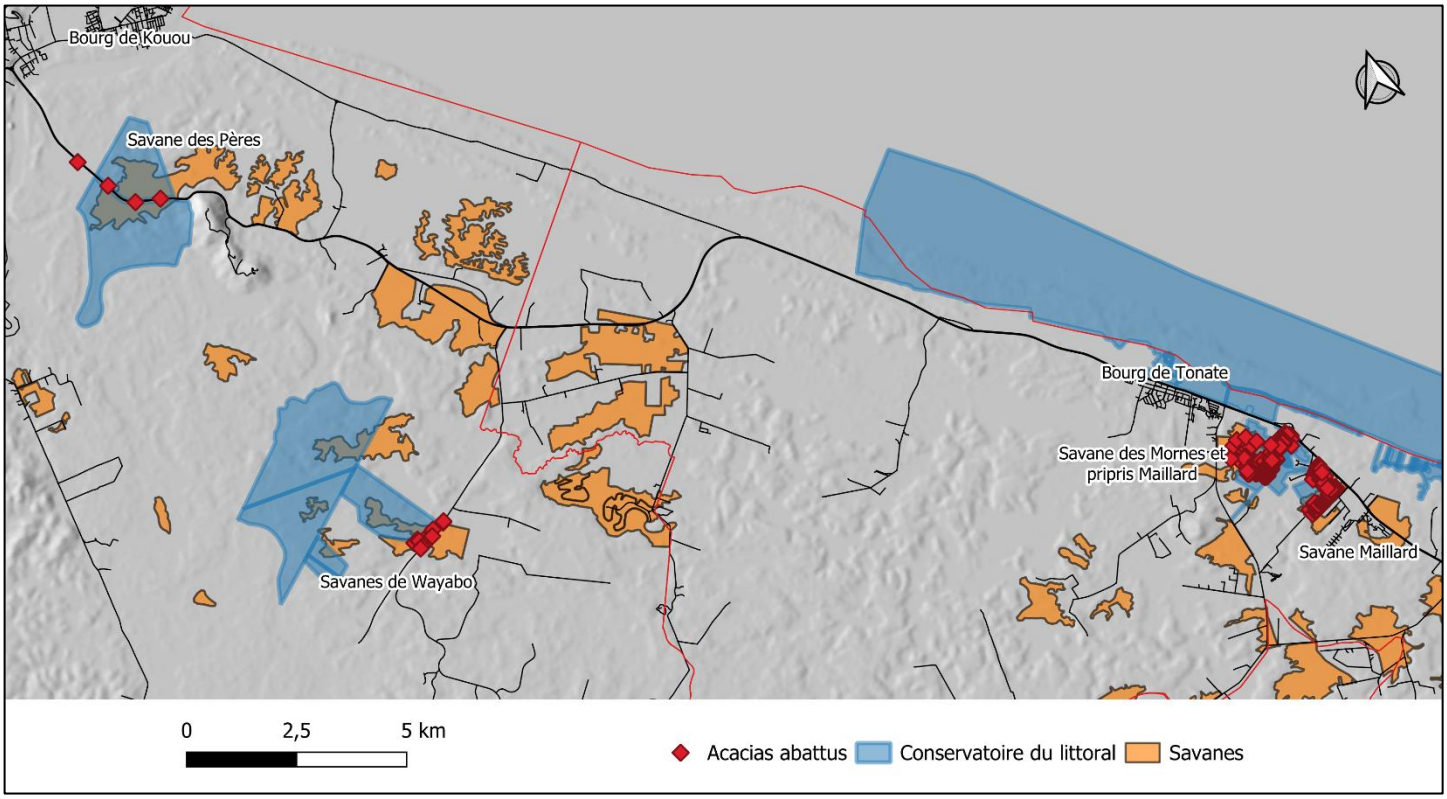

Localisation des Acacia mangium abattus dans la partie Centre littoral

Savane des Pères

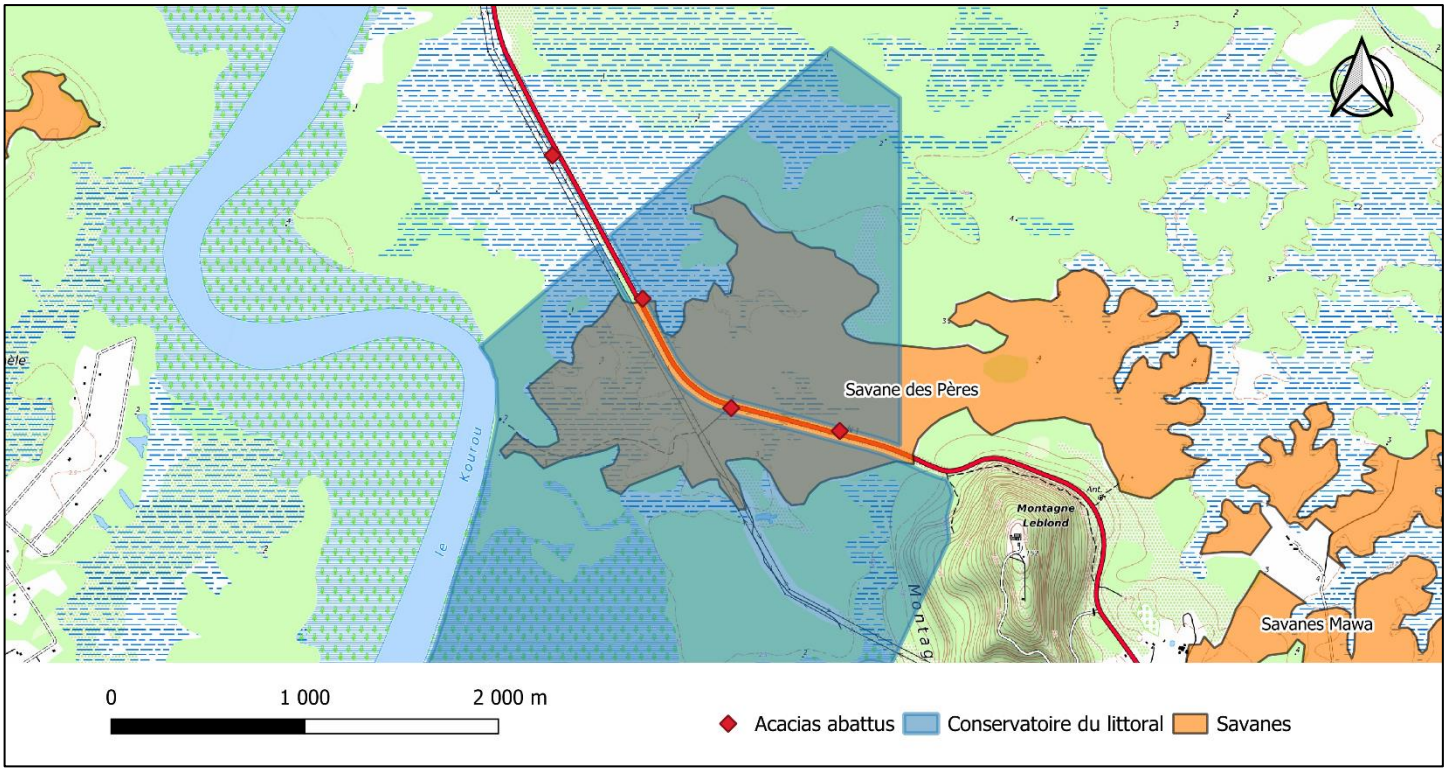

Localisation des Acacia mangium abattus dans la savane des Pères

Contexte

Aucun acacia n'était présent le long de la RN1 et dans la savane des Pères lors des inventaires en 2013. Ils étaient cependant déjà présents dans les savanes Mawa.

Les actions de lutte contre l'*Acacia mangium* se sont inscrites dans le double objectif du LIFE BIODIV'OM :
- de protection des espaces naturels protégés (site de la Savane des Pères du Conservatoire du littoral) ;
- de protection des savanes.

Prospection, inventaire et accessibilité

Une veille constante est opérée par le gestionnaire du site, le Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG), ainsi que par l'équipe du GEPOG depuis la RN1 qui traverse cette savane, seule route d'accès vers Kourou et l'Ouest de la Guyane.

Dates	2018 - 2024
Durée	-
Moyens	En voiture, à pied et aux jumelles

Habitats

La savane est délimitée par les habitats suivants :

- à l'Est, au Nord et à l'Ouest par des marais, des pripris et de la forêt marécageuse ;
- au Sud par de la forêt dégradée et de la forêt haute humide sur sol ferralitique ;
- de la forêt de la plaine côtière ancienne entre elles ;
- de la mangrove en bordure du fleuve Kourou.

Quelques *Acacia mangium* poussent sporadiquement sur les bas-côtés de la RN1.

Cette savane fait partie de la ZNIEFF de type 1 « Savane des Pères ».

Gestion, lutte et suivi

Dès qu'un acacia est repéré par l'équipe du GEPOG ou par le PNRG, il est arraché ou abattu.

En mars 2022, un agent du PNRG arrache deux jeunes plants et écorce un acacia de taille moyenne. Entre 2023 et 2024, 3 acacias sont repérés par l'équipe du GEPOG qui les abat.

La veille dans cette savane est constante.

Commune	Kourou
Savane	Des Pères = 280,6 ha
Foncier	CDL et CNES
Typologie	Savane humide
CDL	Savane des Pères
Surface	620,3 ha
Acquisition	30/12/2016
Gestionnaire	PNRG

Intervenants	Période	Durée (jours)	Diamètre (cm)						
			< 5	5	10	20	30	40	> 40
GEPOG	2023 - 2024	-	1	2					
PNRG	Mars 2022	-	2		1				

Savane des Pères

Savanes de Wayabo

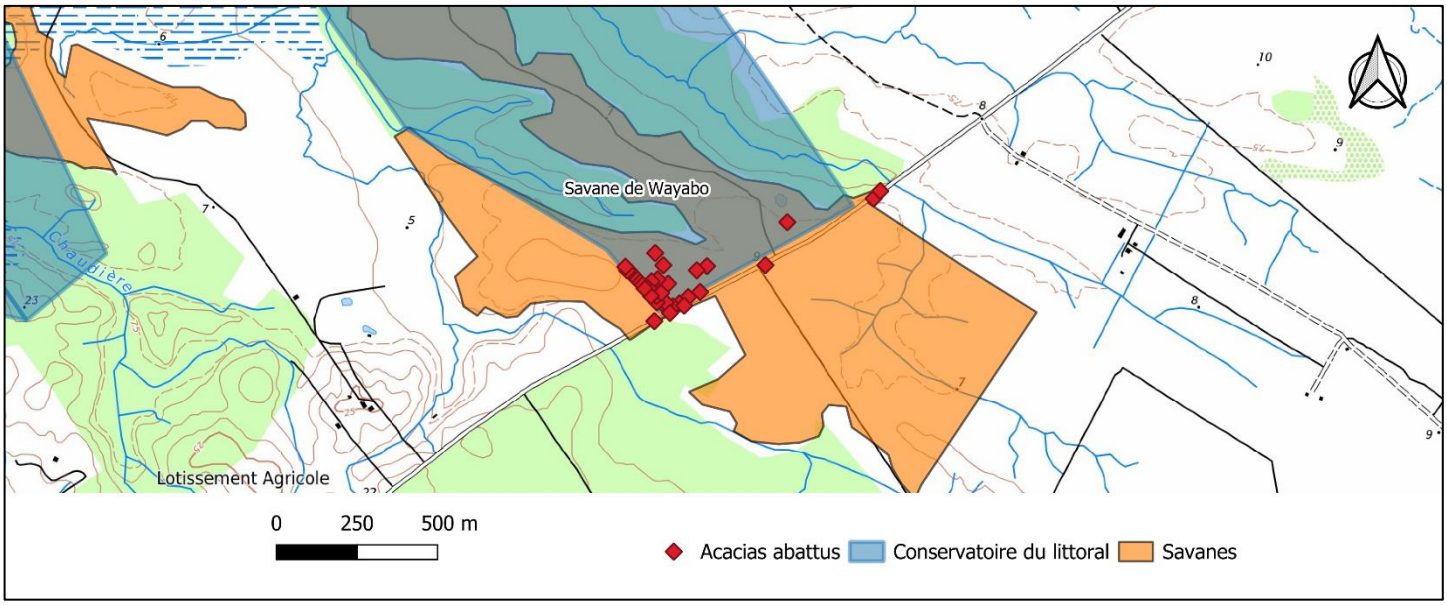

Localisation des Acacia mangium abattus dans la savane de Wayabo

Contexte

Aucun acacia n'était présent dans la savane Wayabo lors de l'inventaire en 2013.

Les actions de lutte contre l'*Acacia mangium* se sont inscrites dans le double objectif du LIFE BIODIV'OM :
- de protection des espaces naturels protégés (site de la Savane de Wayabo du Conservatoire du littoral) ;
- de protection des savanes.

Prospection, inventaire et accessibilité

La savane de Wayabo est le premier site à avoir été prospecté dans le cadre des actions du LIFE BIODIV'OM en décembre 2021.
Le site est directement accessible depuis la route et un layon la traverse entièrement vers le Nord.

Dates	02/12/2021
Durée	0,5 jours
Moyens	A pied et aux jumelles

Habitats

La savane est délimitée par les habitats suivants :
- au Nord par de la forêt de la plaine côtière ;
- à l'Ouest et à l'Est par des prairies.

Les acacias sont très localisés autour d'un bosquet, le long de la clôture avec le champ voisin à l'Ouest et de manière isolée au pied des *Byrsonima crassifolia*.

La partie CDL de cette savane fait partie de la ZNIEFF de type 1 « Savane à Ternstroemia ».

Gestion, lutte et suivi

Les jeunes acacias ont été arrachés lors de l'inventaire en décembre 2021.

Lors du chantier d'abattage, les arbres ont été tronçonnés, débités et mis en tas dans le bosquet afin de préserver la savane.

Aucune germination n'a été observée lors des suivis des 04/11/2022, 15/03/2023 et 05/09/2023.

Le prochain suivi est prévu mi-2024.

Commune	Kourou
Savane	De Wayabo = 123,2 ha
Foncier	CDL
Typologie	Savanes humides
CDL	Savanes de Wayabo
Surface	192,4 ha
Acquisition	21/09/2015
Gestionnaire	Aucun

Intervenants	Période	Durée (jours)	Diamètre (cm)						
			< 5	5	10	20	30	40	> 40
GEPOG	Décembre 2021	0,5	15						
Prestataire	Mars 2022	2,5		38	72	20	3		

Des acacias en bordure d'un bosquet boisé dans la savane de Wayabo

Savane des Mornes, Pripris et Savane Maillard

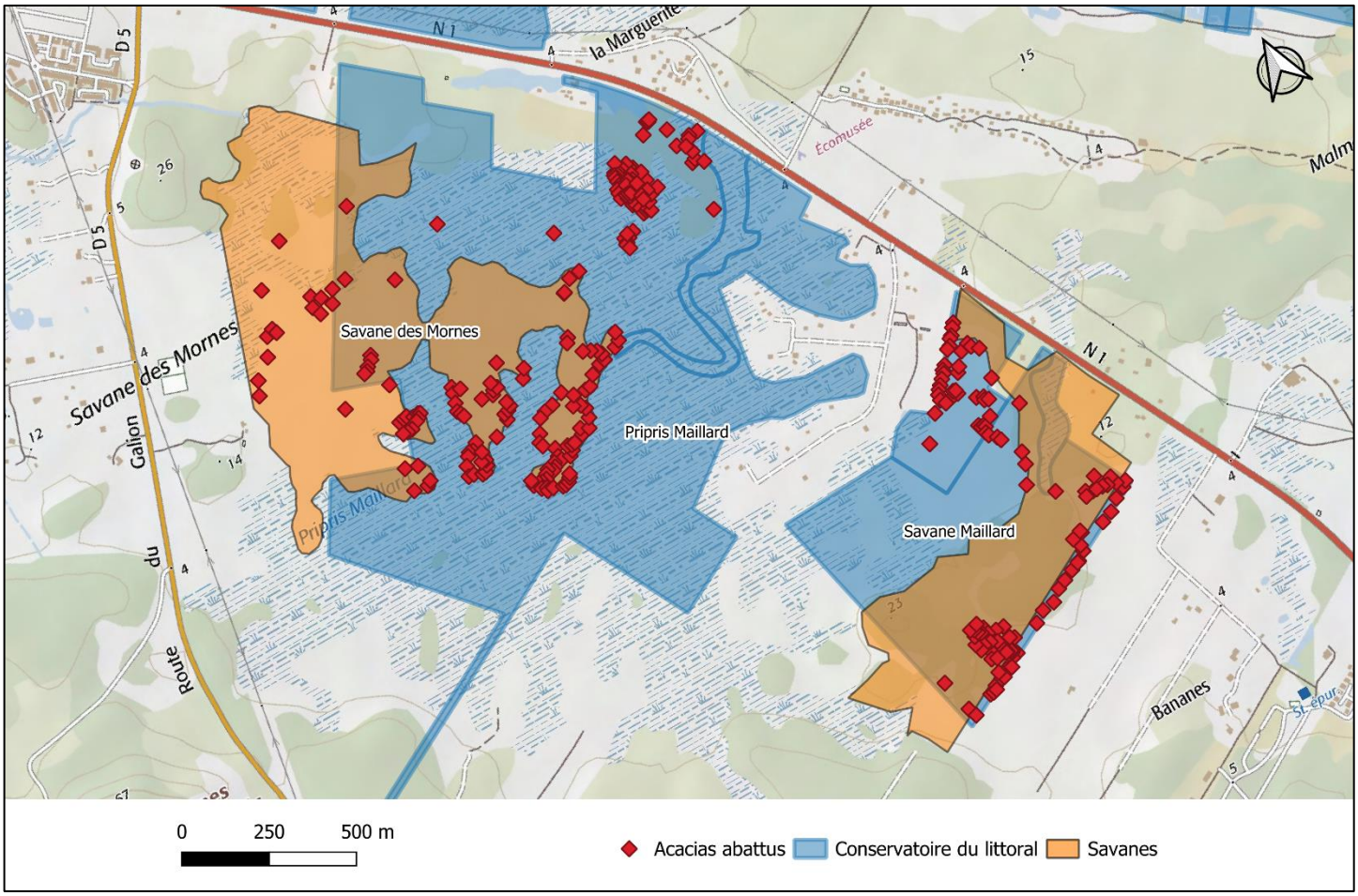

Localisation des Acacia mangium abattus dans la savane des Mornes, les Pripris et la savane Maillard

Contexte

Lors de l'inventaire des *Acacia mangium* en 2013, les zones envahies étaient l'Ouest de la savane des Mornes, la zone d'habitation entre les Pripris et la Savane Maillard, et l'Est de la savane Maillard dans le quartier Bananes.

Les actions de lutte contre l'*Acacia mangium* se sont inscrites dans le double objectif du LIFE BIODIV'OM :
- de protection des espaces naturels protégés (site des Savanes et Marais de Macouria du Conservatoire du littoral) ;
- de protection des savanes.

Prospection, inventaire et accessibilité

La prospection et les inventaires des acacias dans les Pripris Maillard se sont déroulés sur deux années, du fait de la grande quantité d'acacias présents, de la multitude des habitats naturels, des difficultés d'accès dans ce pripri, inondé de plus de 2 m d'eau par endroit en saison des pluies. Certains îlots savanicoles sont accessibles uniquement en canoë pendant

Dates 02/12/2021 (½ journée)
31/03/2022 (1 journée)
27/07/2022 (½ journée)
04/10/2022 (1 journée)
05/10/2022 (½ journée)
03/11/2022 (1 journée)

un court laps de temps dans l'année.
La savane des Mornes est accessible depuis l'ancien terrain de foot au bord de la RD 5 (route du Galion). La progression à pied dans ces savanes humides se fait difficilement via des passages étroits de marais à *Eleocharis* entre les bras de savanes inondées.

Des îlots au Nord-Est n'ont été accessibles qu'en saison des pluies en janvier 2023 en contournant la savane des Mornes par le Nord, en canoë.

La partie centre Nord-Est des Pripris est accessible depuis la RN1 à travers de la forêt inondée, en face du quartier de La Marguerite. Certaines parties et îlots n'ont pu être atteints qu'en saison sèche en 2023 du fait du niveau d'eau élevé, même en saison sèche en 2022.

La savane Maillard au Sud est plus facilement accessible depuis une ancienne route et depuis le quartier Bananes à partir de la RN1.

	19/01/2023 (1 journée) 06/07/2023 (½ journée) 17/08/2023 (½ journée) 18/08/2023 (½ journée) 07/09/2023 (½ journée)
Durée	8 jours
Moyens	A pied, aux jumelles et en canoë

Habitats

La savane des Mornes et les Pripris Maillard sont délimités par les habitats suivants :
- au Sud et à l'Est par des pripris ;
- au Nord par de la forêt dégradée, anciennement cultivée, et présentant des abattis.

La savane Maillard est délimitée essentiellement par les Pripris à l'Ouest et par de l'habitat diffus et des constructions en cours au Sud et à l'Est.

L'ensemble de la zone fait partie de la ZNIEFF de type 1 « Pripris Maillard ».

Gestion, lutte et suivi

Le premier chantier a eu lieu dans la partie Nord de la savane Maillard fin juillet 2022. De nombreux acacias présents sur des parcelles de savane du CDL occupées illégalement ont été abattus ainsi que chez les habitants à proximité avec leur accord.

Les chantiers dans la savane des Mornes et dans les Pripris Maillard ont été divisés en lots et effectués par deux prestataires différents, compte-tenu de la taille importante du chantier, en juillet et en août 2023. Afin de créer une zone tampon autour du CDL, les acacias présents dans les parcelles privées de la savane à l'Ouest du CDL ont été abattus avec l'accord du propriétaire.

Les chantiers dans la partie Nord-Est des Pripris Maillard et dans la partie Sud de la savane Maillard ont été réalisés entre décembre 2023 et mars 2024.

L'ensemble des acacias ont été tronçonnés, débités et mis en tas en bordure de bosquets afin de débarrasser les espaces savanicoles de tout branchage.

Quelques germinations ont été observées dans la partie nord de la savane Maillard les 03/02/2023, 15/03/2023, 06/07/2023 et 05/09/2023.

Les suivis dans toute la zone débuteront mi-2024 en saison sèche, un an après la majorité des chantiers.

Commune	Macouria
Savane	Des Mornes = 67,7 ha Maillard = 35,8 ha
Foncier	CLD, Etat et privés
Typologie	Savanes humides et inondables
CDL	Savanes et marais de Macouria
Surface	192,4 ha
Acquisitions	25/07/2013 26/08/2016 10/01/2018
Gestionnaire	Aucun

Intervenants	Période	Durée (jours)	Diamètre (cm)						
			< 5	5	10	20	30	40	> 40
GEPOG	Juillet 2022	0,5	> 50						
Prestataire	Juillet 2022	3	> 150	43	40	68	5	3	1
Prestataire	Juillet 2023	7	> 600	727	141	76	29	11	5
GEPOG	Août 2023	0,5	> 50						
Prestataire	Août 2023	4	> 150	19	70	56	9	1	2
Prestataire	Décembre 2023 à Mars 2024	5	> 270	260	106	93	31	7	3

Chantier d'abattage des Acacia mangium au cœur des Pripris Maillard en juillet 2023

Prospection dans la savane des Mornes et les Pripris Maillard en canoë en janvier 2023

05. L'Est

Carte générale

L' « Est guyanais » comprend les communes de Roura, Régina, Ouanary et Saint-Georges.

Les actions de lutte contre *Acacia mangium* se sont inscrites dans trois objectifs du LIFE BIODIV'OM :
- de préservation des espaces naturels protégés (les terrains du Conservatoire du littoral correspondant à la RNR Trésor, la RBI des Petites Montagnes Tortues, la RBD de la Savane Roche Virginie) ;
- de préservation des savanes ;
- de constitution d'une vaste zone tampon dans l'Est de la Guyane le long de la RN2.

Trois chantiers ont été organisés, en plus des prospections et inventaires :
- deux chantiers dans l'ancienne carrière de latérite au Pk 57 avec l'équipe du GEPOG et la MFR de Régina en mars 2021 et en avril 2022 ;
- un chantier le long des 170 km de la RN2 entre la savane du Galion et Saint-Georges en août 2023.

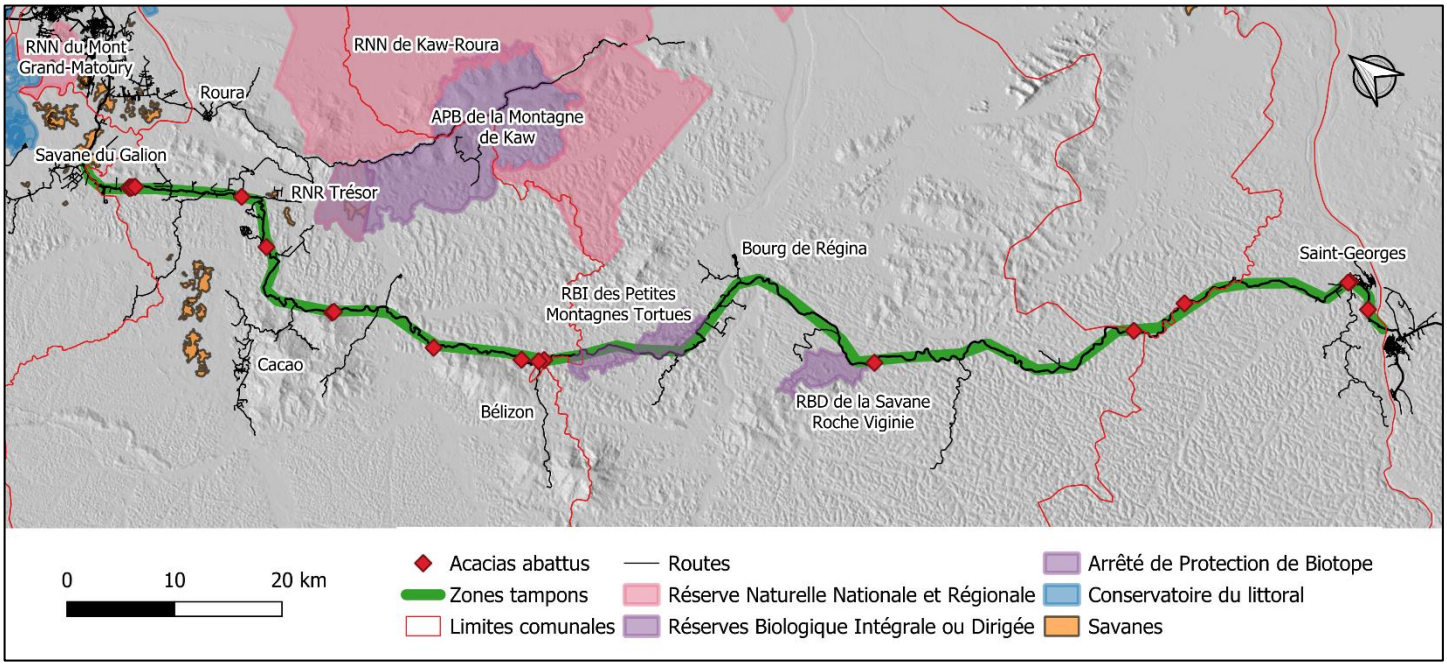

Localisation des Acacia mangium abattus dans la zone tampon de l'Est

De la savane du Galion à Saint-Georges

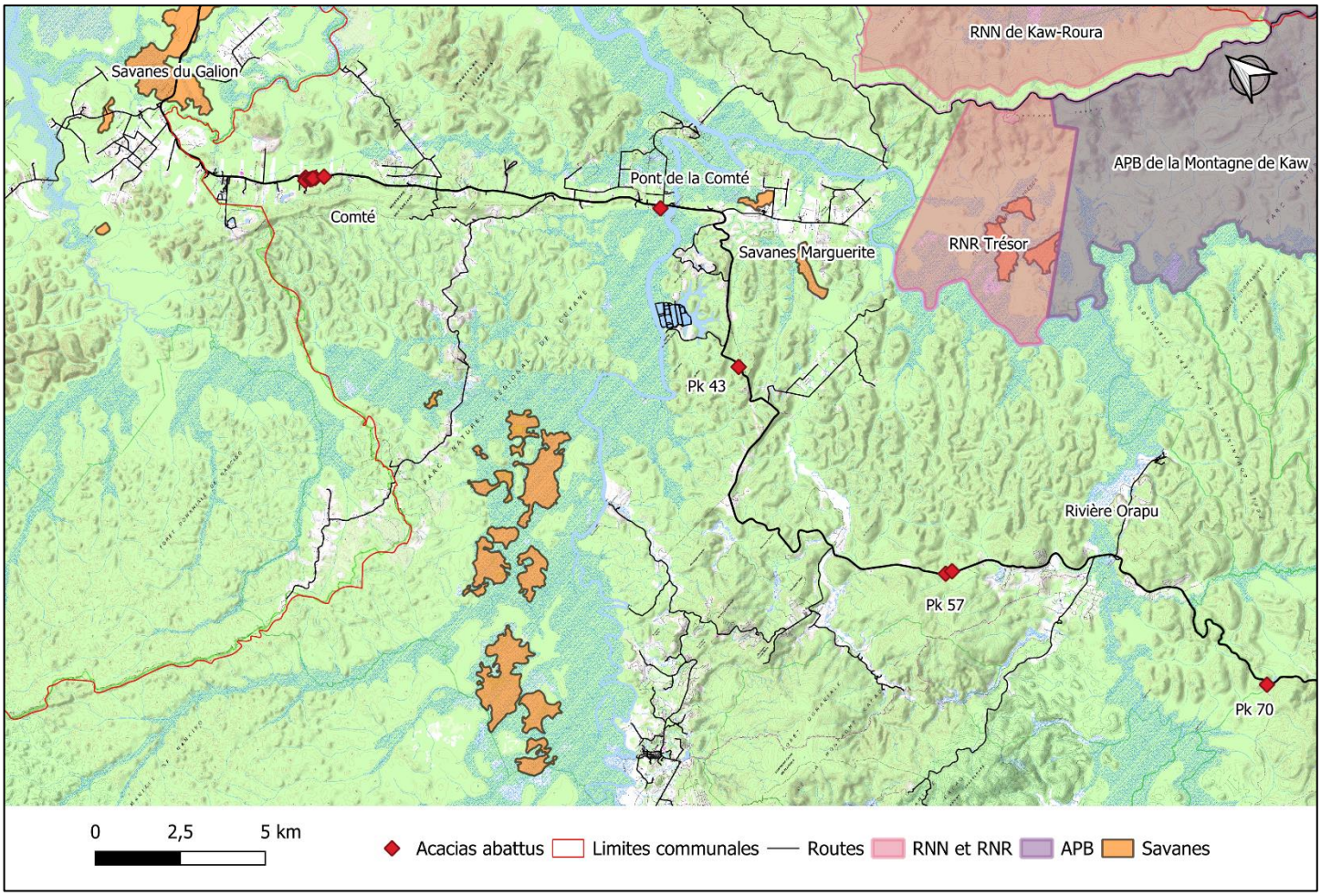

Localisation des Acacia mangium abattus entre la savane du Galion et l'Orapu

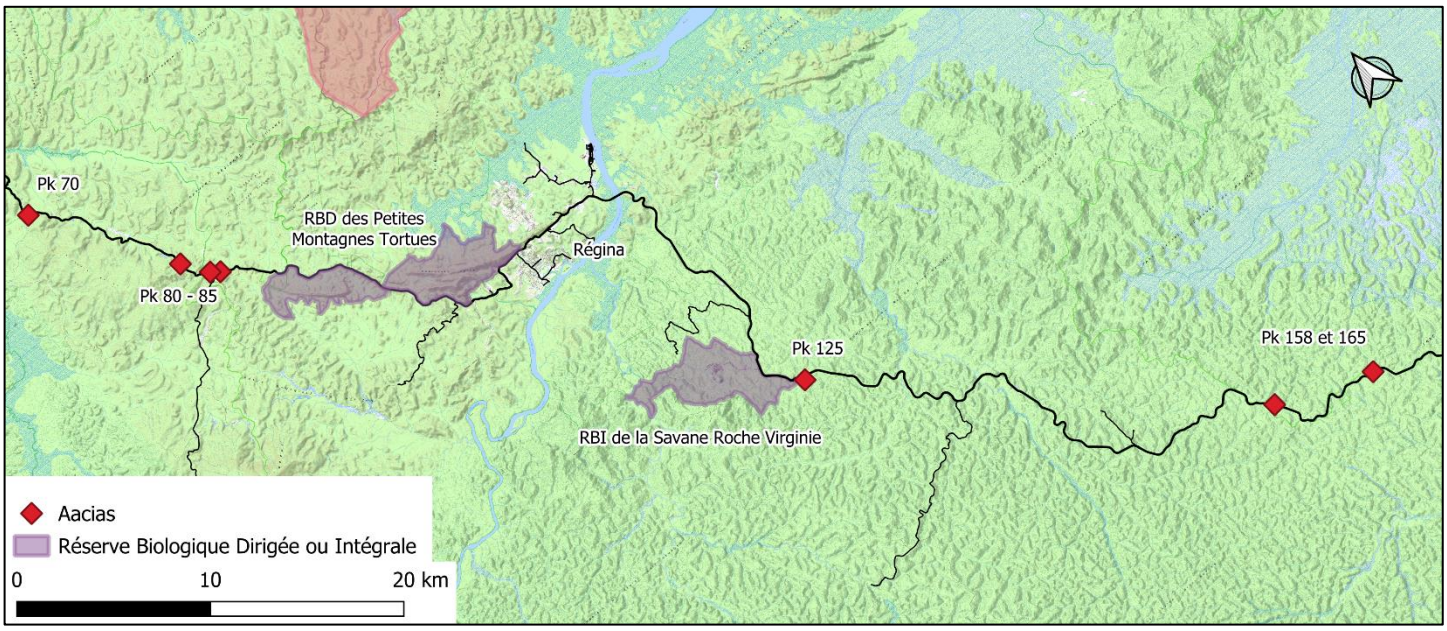

Localisation des Acacia mangium abattus entre Bélizon et Saint-Georges

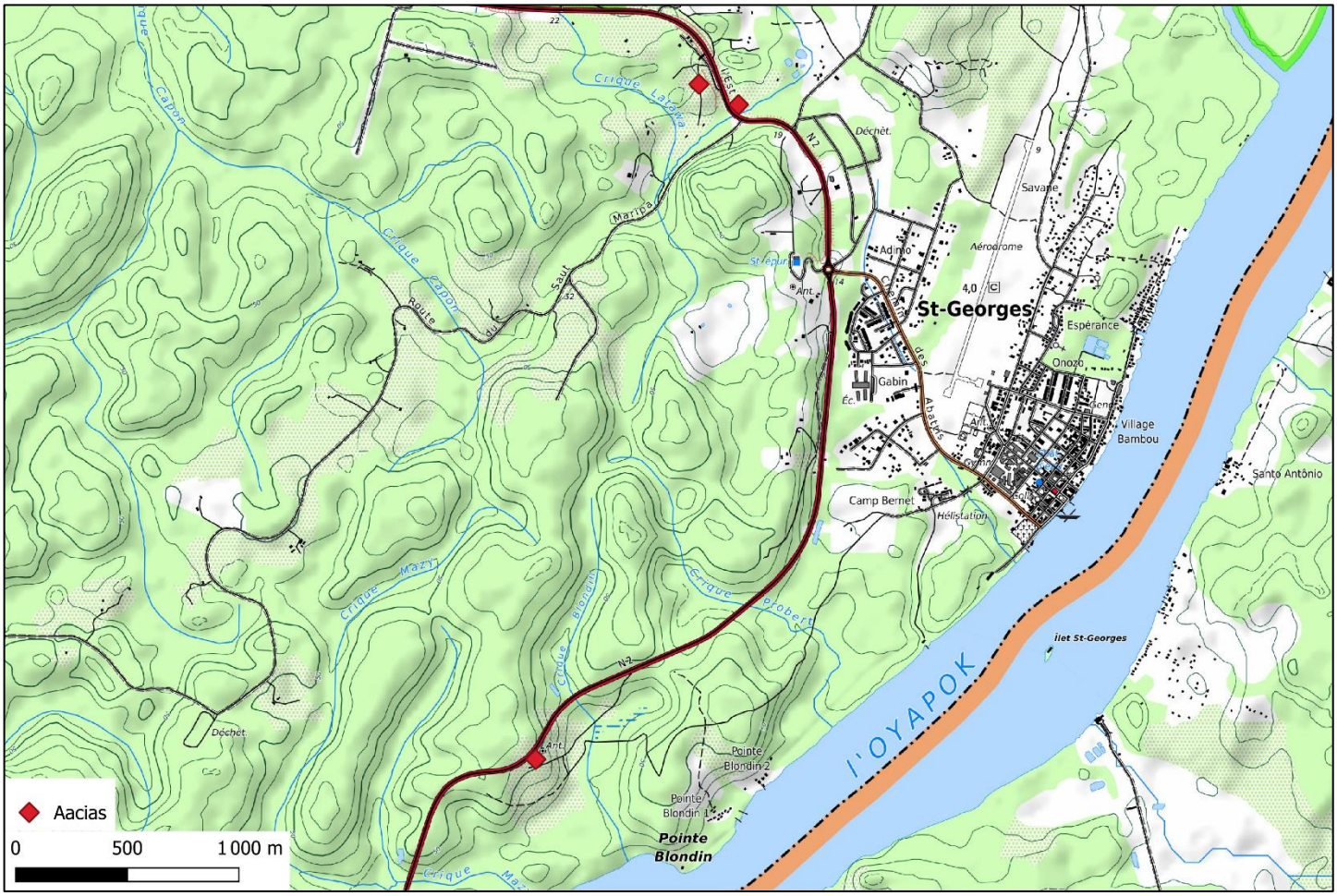

Localisation des Acacia mangium abattus à Saint-Georges

Contexte

Lors de l'inventaire des *Acacia mangium* en 2013, aucun n'avait été repéré entre Régina et Saint-Georges.

Les actions de lutte contre l'*Acacia mangium* se sont inscrites dans l'objectif de constitution d'une zone tampon dans l'Est de la Guyane le long de la RN2.

Prospection, inventaire et accessibilité

La prospection et les inventaires des acacias le long de la RN2, entre la savane du Galion et le pont entre la Guyane et le Brésil, se sont déroulés en deux temps : du Galion jusqu'à Régina en juin 2021 et de Régina à Saint-Georges en septembre 2021.

Dates	15/06/2021 (1 journée) 22/09/2021 (1 journée) 23/09/2021 (1 journée)
Durée	3 jours
Moyens	En voiture

Habitats

En dehors des zones habitées à la Comté, autour de Cacao, à Régina et à Saint-Georges, la RN2 est majoritairement entourée de forêt haute humide sur sol ferralitique.

A La Comté, les acacias sont principalement présents chez des particuliers et dans des zones dégradées.
Un peuplement très important est présent dans une ancienne carrière de latérite au bord de la RN2 au Pk 57.
A Saint-Georges, les acacias sont présents dans la parcelle d'un particulier à l'entrée de la piste du Saut Maripa.
Le reste des acacias inventoriés ont poussé de manière sporadique le long de la RN2 sans que des semenciers à proximité n'aient été trouvés.

Gestion, lutte et suivi

La zone de la carrière du Pk 57 a fait l'objet de deux chantiers participatifs d'arrachage, organisés par le GEPOG et la MFR de Régina, deux années de suite pendant une journée, en mars 2021 et en avril 2022. Les acacias nécessitant un tronçonnage ont été abattus par l'équipe du GEPOG et par un prestataire en août 2023.

Lors d'un deuxième chantier faisant intervenir un prestataire, l'ensemble des acacias restant entre la savane du Galion et Saint-Georges ont été abattus à la tronçonneuse et débittés sur place. Des abattages ont eu lieu chez trois particuliers, avec leur accord préalable, à la Comté et à Saint-Georges.

Les suivis le long des 170 km de route débuteront mi-2024 en saison sèche.

Intervenants	**Période**	**Durée (jours)**	**Diamètre (cm)**						
			< 5	**5**	**10**	**20**	**30**	**40**	**> 40**
GEPOG et MFR de Régina	Mars 2021 Et Avril 2022	2	> 2200	> 550	10	4			
GEPOG et prestataire	Août 2023	2	> 135	9	10	8	9	1	6

Abattage des Acacia mangium sur le terrain d'un particulier à Saint-Georges

06. Bilan

Les savanes

I. Savanes prospectées par le GEPOG et exemptes d'*A. mangium*

Au cours du LIFE, l'équipe du GEPOG a prospecté l'ensemble des savanes suivantes et confirmé l'absence d'*Acacia mangium* :

Savane	Surface (ha)	Objectifs
Iracoubo		
Organabo	43,5	Savane + Tampon
Organabo	74,9	
Grand Macoua	216,9	
Macoua	89,7	
Petit Macoua	21,8	
Flèche	120,4	
Moucaya	36,9	
Mamaribo	68,0	
Pk 161	11,9	
Bellevue	10,0	
Bellevue	43,8	
Gaudin	73,3	
Gaudin	18,1	
Counamama	586,4	
Henri	45,8	
Henri	28,5	
Henri	121,4	
Trou Poissons	1949,9	
Trou Poissons	44,1	
Kourou		
Wayabo	115,6	Savane + ENP
Wayabo	13,6	
Wayabo	22,5	
Montsinéry		
Toulouse	15,6	Savane
Lambert	89,1	
du Galion	22,0	Savane + Tampon
du Galion	408,4	
Matoury		
Du Tour de l'Île	20,3	Savane
Du Tour de l'Île	105,1	
Rochambeau	22,4	
Rochambeau	22,7	
Rochambeau	42,3	
Roura		
Marguerite	28,9	Savane + Tampon
Marguerite	54,5	

II. Savanes prospectées par l'association Trésor et exemptes d'*A. mangium*

En 2020, suite à la sensibilisation de l'association Trésor par le GEPOG aux enjeux de l'*Acacia mangium* dans les savanes, celle-ci a porté un projet relatif à la prise en compte des enjeux liés aux savanes de la commune de Montsinéry-Tonnégrande.

Les prospections menées en juillet 2022 ont conclu à l'absence d'*A. mangium* dans les savanes suivantes :

Savane	Surface (ha)	Objectifs
Montsinéry		
Basse Terre	27,1	Savane
Basse Terre	36,8	
Basse Terre	12,0	
Basse Terre	55,7	
De Cavalet	192,1	
De Cavalet	104,5	

III. Savanes sous veille dans la RNN du Mont Grand-Matoury et la RNR Trésor

La convention signée le 09/12/2019 entre le GEPOG et l'association Trésor engage les agents de la RNR Trésor à y mener des actions de veille.

La convention signée le 13/01/2020 entre le GEPOG et l'ONF engage :

- les agents de la RNN du Mont Grand-Matoury à y mener des actions de veille ;
- l'ONF à mettre en œuvre le Plan de lutte sur les espaces naturels protégés dont il est le gestionnaire.

Savane	Surface (ha)	Objectifs
Matoury		
du Mont Grand Matoury	16,3	Savane + ENP
du Mont Grand Matoury	10,8	
Roura		
Trésor	99,0	Savane + ENP
Trésor	31,9	
Trésor	61,4	

Les savanes

IV. Savanes sous veille au CSG par le CNES

La convention signée le 21/02/2020 entre le GEPOG et le CNES engage celui-ci à appliquer le Plan de lutte sur les terrains dont il est le gestionnaire.

Savane	Surface (ha)	Objectifs
Sinnamary		
Renner	656,7	Savane
Renner	9,7	
Renner	48,3	
Léna	386,2	
Léna	13,9	
Léna	57,3	
Léna	12,9	
Léna	48,5	
Malmanoury	437,7	
Malmanoury	20,2	
Malmanoury	25,5	
Kourou		
Malmanoury	46,6	Savane
Malmanoury	4,7	
Clusia	61,1	
Clusia	36,7	
Luna	5,9	
Luna - Karouabo	902,9	
Luna	63,4	
Luna	53,7	
ZL4	126,6	
ZL4	492,7	
Karouabo	8,8	
Karouabo	223,0	
Karouabo	173,8	
Karouabo	92,8	
Fusée Sonde	71,8	
Véga	166,1	
Tir à l'arc	64,5	
Tir à l'arc	35,7	
Arquebuse	5,8	
Arquebuse	259,4	
Passoura	39,4	
Passoura	135,2	
Passoura	26,0	
Passoura	32,3	
Passoura	95,8	
Passoura	10,0	
Passoura	124,3	

V. Savanes ayant bénéficié d'un chantier organisé par le CNES au CSG

Entre 2022 et 2023, grâce à la convention signée entre le GEPOG et le CNES, celui-ci a fait procéder à l'abattage des *Acacia mangium* dans les savanes suivantes :

Savane	Surface (ha)	Objectifs
Kourou		
Clusia – Diane - ZL4	967,4	Savane
Elizabeth – Corneille – de Hook - Passoura	3272,4	
Tir à l'arc	53,9	
Golf	7,5	
Golf	24,7	

VI. Savanes ayant bénéficié d'un chantier organisé par le GEPOG

Dans le cadre du LIFE BIODIV'OM, le GEPOG a mis en œuvre des chantiers d'abattage des *Acacia mangium* dans les savanes suivantes :

Savane	Surface (ha)	Objectifs
Iracoubo		
Moucaya	57,3	Savane + Tampon
Roches blanches	297,5	
Morpio – Eloge - Mathieu	302,2	
Yanou	31,0	
Fiévée	138,2	
Sinnamary		
Changement	117,4	Savane + Tampon
Changement	17,3	
Kourou		
Compagnons	33,1	Savane + Tampon
Des Pères	280,6	Savane + ENP
Wayabo	71,2	
Macouria		
Des Mornes	67,7	Savane + ENP
Maillard	35,8	

VII. Bilan des actions d'inventaire, de lutte et de veille menées dans les savanes

Action	Acteur	Surface (ha)	%
Prospection	GEPOG	4588,3	18,3
	Trésor	539,9	2,2
Chantier d'abattage	GEPOG	1168,7	4,7
	CNES	4325,9	17,3
	PNRG / GEPOG	280,6	1,1
Veille	CNES	5075,9	20,3
	RNN Matoury	27,1	0,1
	RNR Trésor	192,3	0,8
Surface totale de savanes		25054,6	100
Surface totale de savanes « protégées »		16198,7	**64,7**

Les missions de prospections et d'inventaires des acacias, les chantiers d'abattage et les actions de veille dans les savanes, réalisés ou mis en œuvre par le GEPOG et ses partenaires ont permis au cours du LIFE BIODIV'OM de protéger près de 65 % de la surface des savanes guyanaises de l'invasion par l'*Acacia mangium*.
Il est important de noter que les 35 % de savanes restantes ne sont pas forcément envahies mais qu'elles n'ont tout simplement pas encore bénéficié d'actions de prospection plus poussées

Les zones tampons

Bilan des actions de lutte et de veille menées dans les zones tampons

Zone tampon	Actions	Lieux / routes	Communes	km
Awala - Mana	Chantier	D22 de Yalimapo au bourg de Mana	Awala-Yalimapo et Mana	43
	Veille	D8 du bourg de Mana à Bassin Mine d'Or	Mana	
du Sud de Mana	Chantier	RN1 de Prospérité à Saut Sabbat	Mana	33
Ouest d'Organabo	Chantier	RN1 d'Organabo à Laussat	Mana	24
	Veille	D8 du Carrefour de Mana à la Crique Irakompapi		
d'Iracoubo	Chantier	RN1 d'Organabo à Trou-Poissons	Iracoubo	49
de Kourou à Sinnamary	Chantier	RN1 du rond-point de Kourou au carrefour Changement	Kourou et Sinnamary	50
de l'Est	Chantier	RN2 de la savane du Galion à Saint-Georges	Montsinéry, Roura, Régina, Saint-Georges	170
			Total	**369**

Les missions de prospections et d'inventaires des acacias, et les chantiers d'abattage le long des principales routes de Guyane de Yalimapo jusqu'au pont sur l'Oyapock à Saint-Georges, réalisés ou mis en œuvre par le GEPOG ont permis au cours du LIFE BIODIV'OM de créer plusieurs zones tampons sur près de 370 km de routes.
Ces actions devraient permettre de ralentir la progression de l'espèce vers les savanes encore indemnes et le long des routes qui sont des voies privilégiées de sa dispersion.

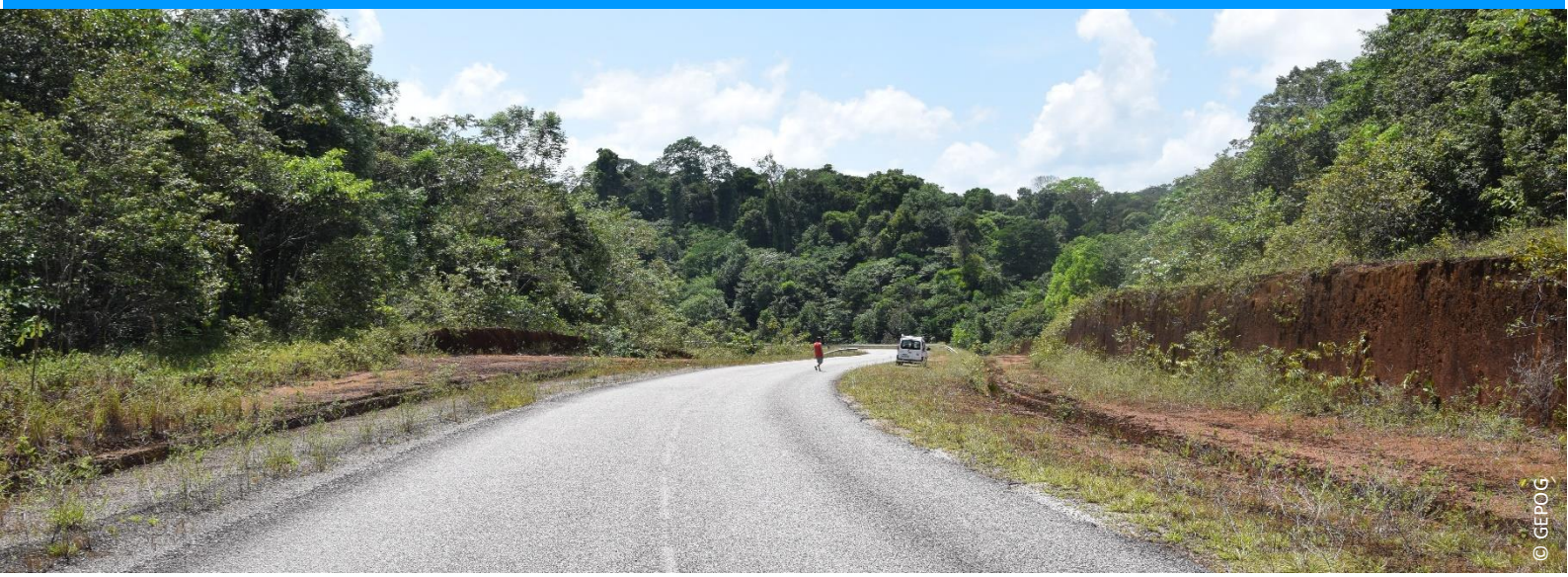

Les Espaces Naturels Protégés

Bilan des actions de lutte et de veille menées dans les espaces naturels protégés

En 2024, la Guyane possède plusieurs espaces naturels protégés :
- 6 Réserves naturelles nationales (RNN) ;
- 1 Réserve naturelle régionale (RNR) ;
- 2 Réserves biologiques intégrales (RBI) ;
- 1 Réserve biologique dirigée (RBD) ;
- 3 Arrêtés de Protection de Biotope (APB) ;
- Plus de 255 parcelles appartenant au Conservatoire du littoral (CDL)

Les ENP ayant été créés et les terrains du CDL acquis au cours du LIFE BIODIV'OM (à partir de 2018 inclus) et ceux n'ayant pas de savanes sur leur emprise ou à proximité, et n'étant pas sur le littoral guyanais, ne font pas partie, pour ces différentes raisons, du « Plan de lutte contre l'*Acacia mangium* en Guyane ».

Si certains ENP ont pu bénéficier malgré tout des chantiers mis en œuvre, dans les zones tampons notamment, ils ne sont pas comptabilisés dans le calcul de l'objectif de 100 % des espaces naturels protégés débarrassés de l'*Acacia mangium*.

Réserves naturelles						
	Commune	***Surface (ha)***	***Année de création***	***Présence de savanes ou à proximité***	***Action***	***% surface protégée***
RNN de Kaw-Roura	Roura, Régina	94700	1998	Non		
RNN du Mont Grand-Matoury	Matoury	2123	2006	Oui	Veille	100
RNN de l'Amana	Mana, Awala	14800	1998	Oui	Veille + prospection	100
RNN de la Trinité	Saint-Elie, Mana	76000	1996	Non		
RNN des Nouragues	Roura, Régina	100000	1995	Non		
RNR Trésor	Roura	2364	1997	Oui	Veille	100

Réserves biologiques						
	Commune	***Surface (ha)***	***Année de création***	***Présence de savanes ou à proximité***	***Action***	***% surface protégée***
RBD de la Savane Roche Virginie	Régina	1600	2022	Non		
RBI des Petites Montagnes Tortues	Régina	2364	2016	Non	Chantier	100
RBI Lucifer Dékou Dékou	St-Laurent, Apatou	64373	2012	Non		

)

Arrêtés de Protection de Biotopes						
	Commune	***Surface (ha)***	***Année de création***	***Présence de savanes ou à proximité***	***Action***	***% surface protégée***
APB de la Montagne de Kaw	Roura, Régina	17138	2017	Non		
APB de la forêt sur Sables Blancs	Mana	29182	1995	Oui		100
		17080	2021		Chantier	

NB : Le périmètre de l'APB de la forêt sur Sables Blancs de Mana a été réduit en 2021. Les *Acacia mangium* n'étant plus en conséquence dans l'aire de l'APB.

Terrains du Conservatoire du littoral						
	Commune	***Surface (ha)***	***Année de création***	***Présence de savanes ou à proximité***	***Action***	***% surface protégée***
Bagne des Annamites	Montsinéry	203	2012	Oui	Prospection	100
Bagne des Annamites	Montsinéry	57	2018	Non		
Crique et pripri de Yiyi	Sinnamary	7858	1995 - 2016	Oui	Chantier + Veille	100
Crique et pripri de Yiyi	Sinnamary	10129	2016	Oui	Veille	100
Crique et pripri de Yiyi	Sinnamary	8386	2019	Non		
Habitation Vidal	Rémire	496	2015	Non		
Iles de Rémire	Cayenne	93	2000 - 2016	Non		
Iles du Salut	Kourou	67	1995	Non		
Ilets Dupont	Cayenne	2	2013	Non		
Kanawa	Awala	1128	1998	Non	Chantier	100
Le Mont Mahury	Rémire	241	1998 - 2017	Non		
Montagne d'Argent	Ouanary	740	2017	Non		
Réserve Trésor	Roura	2464	2014	Oui	Veille	100
Petit Cayenne	Montsinéry	2109	2008 - 2012	Oui	Prospection	100
Piste de l'Anse	Sinnamary	1735	2008	Non		
Pointe Isère – Savane Sarcelle	Mana	465	1998	Non		
Pointe Isère – Savane Sarcelle	Mana	1250	2018	Non		
Pointe Liberté	Macouria	82	2015 - 2016	Non		
Rivages de Cayenne	Cayenne	43	1979 - 2016	Non		
Rive droite du Mahury	Roura	5351	2013 - 2016	Non		
Salines de Montjoly	Rémire	64	1985 - 2016	Non		
Savane des Pères	Kourou	620	2016	Oui	Chantier + Veille	100
Savanes de Wayabo	Kourou	967	2015 - 2017	Oui	Chantier	100
*Savanes et marais de Macouria	Macouria	4554	2013 - 2016	Oui	Chantier	98,4
Savanes et marais de Macouria	Macouria	6	2019	Oui		
				Surface totale du CDL (ha)		**28959**
				Surface du CDL non protégée (ha)		**74**
				% de surface du CDL protégée		**99,7**

NB : Si les plus gros chantiers d'abattage ont eu lieu dans les savanes et marais de Macouria, certaines parcelles du CDL en bord de mer sont occupées par des abattis et cultivées par les habitants alentours. La présence d'*Acacia mangium* y étant avérée, il a été constaté que sur les 4554 ha, 74 ha n'étaient pas protégeables en l'état. Le pourcentage final de la surface protégée des « Savanes et marais de Macouria » est donc de 98,4 %.

Espace Naturel Protégé	Surface (ha)	Surface protégée (ha)	% de surface protégée
RNR et RNN	19287	19287	100
APPB	17080	17080	100
CDL	28959	28885	99,7
		% total d'ENP protégé	**99,9**

Les missions de prospections et d'inventaires des acacias, les chantiers d'abattage, réalisés ou mis en œuvre par le GEPOG sur les terrains du Conservatoire du littoral et les actions de veille opérées par ses partenaires dans les Réserves, ont permis au cours du LIFE BIODIV'OM d'assurer la protection de près de 100 % des espaces naturels bénéficiant d'un statut de protection.
Certaines prospections et certains chantiers ont même profité à des nouveaux espaces naturels protégés créés ou acquis pendant la durée du LIFE.

Atlas téléchargeable sur : www.savanes.fr ou sur www.lifebiodivom.fr

Cet atlas a été réalisé dans le cadre de l'Action C3 – LIFE 17 NAT / FR / 000604

GROUPE D'ÉTUDE ET DE PROTECTION DES OISEAUX EN GUYANE

431 route d'Attila Cabassou, 97354 Rémire-Montjoly

Tél. : 0594 29 46 96, E-mail : association@gepog.org

www.gepog.org

www.savanes.fr

www.lifebiodivom.fr